SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français
Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXIII[e] ANNÉE
VINGT-DEUXIÈME DE LA 5[e] SÉRIE
2. Avril-Juin 1924



PARIS
Au Siège de la Société
54, rue des Saints-Pères, 54

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme), 33, rue de Seine, 33

1924

Avis important. — Les abonnements impayés seront *réclamés*, avec majoration de 0 fr. 50, par mandat-carte, affranchi, à remettre à la poste avec le montant (nº de chèque postal Paris 407.83).

SOMMAIRE

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. J. Pannier, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe). Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les trois mois, en cahiers in-8º de 64 à 80 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 15 fr. pour la France ; — 16 fr. 50 pour l'étranger ; — 10 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 12 fr. 50 pour les pasteurs de l'étranger.

Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente ; 3 fr. 50, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est d'en déposer le montant dans un bureau de poste au compte-chèques Paris 407.83 *Société d'histoire du protestantisme*, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe) ; trésorier M. de Peyster, auquel doivent aussi être adressés par la même voie les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les banquiers de la Société sont MM. Vernes, 29, rue Taitbout, Paris.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

A l'occasion d'un centenaire

LES ORIGINES FRANÇAISES ET FLAMANDES DE NEW-YORK.

I

Vers 1566 la doctrine de Calvin se répandit à travers le nord de la France et les Pays-Bas avec une force et une rapidité singulières. Le vieux chroniqueur gantois Marc van Vaernewyck le note sans trop s'en étonner, car le peuple des Pays-Bas était alors las des mauvais traitements qu'infligeaient aux femmes et aux enfants les soldats du roi d'Espagne, dont beaucoup étaient allemands et même luthériens (1) :

« En dépit des digues, je veux dire des garnisons, le flot des gueux montait si haut qu'il semblait impossible de lui résister. On n'aimait guère les prêtres, en particulier les moines. Ils étaient d'ailleurs souvent d'une grande partialité. On constatait que les gardes de la milice des échevins penchaient fortement dans le sens de la Réforme et offraient

(1) Marc van VAERNEWYCK, *Troubles de Flandre au seizième siècle* (1566-1568), le document le plus complet et le plus vivant que nous possédions sur les luttes religieuses aux Pays-Bas. M. de Smet de Naeyer en a donné en 1905 une très belle édition. Vaernewyck cite le cas de soldats allemands qui aussitôt après avoir maltraité les calvinistes gantois s'assemblaient autour d'un prédicant luthérien pour célébrer le culte.

de bien faibles garanties pour la sécurité publique. En effet, lorsqu'ils montaient la garde, le jour, à la porte de Bruges, il arrivait souvent qu'ils allassent par groupes écouter les sermons des calvinistes. Qui plus est, lorsqu'ils patrouillaient de nuit, même lorsqu'ils marchaient sous le commandement de leurs capitaines, on les entendait chanter des psaumes en français et en flamand. Certain rentier de Zeghelsem (paroisse située à six milles de Gand et deux milles d'Audenarde) étant venu en mon logis ce 21 décembre 1567 me rapporta comment, dans les trois paroisses les plus proches de la sienne, les sacristains avaient abandonné leur service à l'église, refusant de réclamer leurs émoluments et gratifications. A Saint-Corneille, le desservant lui-même avait abandonné la cure, ne voulant plus dire messe ni célébrer office et renonçant à son casuel. »

Des « gens puissamment riches » faisaient inscrire leurs propriétés au nom de leurs enfants pour pouvoir pratiquer la religion nouvelle sans s'exposer à la confiscation de leurs biens, et à l'imitation du plus puissant d'entre eux, Guillaume, prince d'Orange, les grands seigneurs des Pays-Bas favorisaient ouvertement les protestants. Vaernewyck ajoute :

« En ce temps-là, sur vingt personnes, il n'y en avait pas une qui pût savoir comment les choses tourneraient. Les uns disaient : les Gueux triompheront ; les autres : les Papistes remporteront la victoire. »

Ce qui était vrai de Gand, « la ville la plus belle et ample de la crestienté (1) », ne l'était pas moins des autres villes flamandes. Trois temples avaient été construits ou aménagés à Anvers. Dans le sud les progrès avaient été plus rapides encore, et de Dunkerque à Avesnes les idées nouvelles s'infiltraient partout ; il n'était presque pas de famille qui ne fût gagnée par la contagion : Bergues, Bailleul, la Bassée, Valenciennes, constituaient des foyers importants d'hérésie. A Liège, à Bruxelles les protestants étaient également nombreux. Nulle part peut-être le mouvement n'avait eu autant de

(1) *Les Troubles de Gand*, par un chroniqueur dont le nom est resté inconnu. M. Gachard en a donné une bonne édition.

force qu'à Tournay où *Guy de Bray*, qui avait déjà prêché avec succès à Lille et à Valenciennes, réunissait des auditoires de plusieurs milliers de personnes (1). Les envoyés de la Gouvernante, d'accord sur ce point avec les chroniqueurs protestants, évaluaient à 15 ou 20.000 le nombre des personnes qui fréquentaient les prêches. La ville n'ayant guère à ce moment que 30.000 âmes, c'est donc la presque totalité de la population, — si l'on tient compte des vieillards, des malades et des enfants —, qui courait hors les murs pour entendre les prédicateurs.

Le mouvement avait une telle force que quelques mois après les premières prédications de Nicaise van der Schueren (2) la Gouvernante, pour y mettre obstacle, dut ordonner l'arrestation de cent parmi les plus considérables des notables de Gand, tous suspects d'avoir adhéré au parti des Gueux.

Au dire même de Vaernewyck (parent de beaucoup d'entre eux), ces notables étaient pour la plupart des gens riches et considérés. *Liéven Heyndricx*, « marchand

(1) Voir l'ouvrage de M. Hocquet sur Tournay, ainsi que *Guy de Bray* par J. Pannier, Bruxelles, in-16, 1921.

(2) « Il avait du bien et une belle femme », dit Vaernewyck. « Il est de notoriété », dit-il, ailleurs, « que l'un des ministres réformés est jeune, de petite taille et de chétive apparence. Plusieurs catholiques qui le connaissent rendent témoignage de sa bonté, de la pureté de ses mœurs et de sa sobriété qui tolère à peine un petit verre de vin par repas. Il est né à Gand, s'appelle Nicaise van der Schueren et épousa récemment une belle et riche personne nommée... de Buck, fille de Liéven, laquelle défaillit de peur en apprenant que son mari se fourrait en pareil guêpier. Lui-même possède certain avoir, car il est fils de Guillaume van der Schueren, que l'on nommait d'habitude *Guillemet* ou *Schuerken* à cause de ses joyeusetés, étranges grimaces et tours facétieux auxquels il se complaisait. Schuerken tenait un débit de vin rue longue de la Monnaie à l'enseigne de *la Paonne* et fut mis à l'amende pour avoir en dépit des règlements mêlé du vin du Rhin à du vin de Poitou. Le fils abandonna le commerce paternel. Il passait pour assez instruit et avait fait à Louvain quelques études de médecine. S'étant rendu en France, il y mena la vie dissolue de beaucoup de jeunes gens ; mais ayant eu dans quelque pédagogie l'occasion d'approfondir les choses de la religion, il se rangea ». Tout ce récit est fort instructif et curieux : il nous montre sur le vif comment s'était formé celui qui allait être le premier prédicateur vraiment gantois. « Van der Schueren avait d'abord prêché à Audenarde tandis qu'un quidam d'Audenarde ou des environs venait prêcher la nouvelle religion aux Gantois, nul n'étant prophète en son pays. » Vaernewyck cite deux autres ministres : un Français, *Carpentier*, qui avait auparavant résidé en Angleterre et un Allemand, *Hermann Moded*, qui prêchait en plein champ.

de drap de soie..., était un homme riche, honnête et craignant Dieu, qui avait été échevin ». *Jean de Grave*, brasseur, était « un homme fortuné », *Jean Diéricx*, le fils, était « un personnage fort disert, hardi, instruit, connaissant plusieurs langues »; *Pierre de Rycke* et *Jacques van der Haeghen*, seigneur de Gotthem, tous deux avocats au Parlement de Flandre; *Jean* et *Guillaume de Coninck*, *Renier de Peyster*, secrétaire du conseil des échevins, *François Hueriblocq*, les *Meyeraert*, les *Deynoot*, *Liéven de Smet*, le brasseur *Liéven van de Wyncle*, pour ne citer que les principaux chefs, étaient « personnes riches et honorables. »

Partout ailleurs il en allait de même : les chefs étaient de grands seigneurs ou, dans les villes, des bourgeois riches et influents. Ainsi, à Valenciennes, où les Gueux avaient réussi à prendre le pouvoir, le véritable inspirateur du mouvement était un riche marchand, le vénérable *Michel Herlyn*, qui avait acquis plusieurs seigneuries et disposait de ressources considérables qu'il mettait au service de ses compagnons de lutte. De même à Tournay quand le pasteur *Wille* sortait de la ville pour prêcher, suivi de douze à treize mille auditeurs, il était entouré d'une garde d'honneur comprenant « les plus grands riches et nobles de la ville » (1) sous la direction de *Guillaume de Landas*, seigneur du Chin (2). Le receveur municipal, le tabellion royal, la plupart des fonctionnaires de la ville étaient là, coude à coude avec les gentilshommes du pays et les plus riches marchands de la ville.

Entre tous ces chefs il y avait souvent des liens anciens d'amitié. A Gand (3) ils étaient tous étroitement apparen-

(1) D'après un auteur contemporain que cite M. Hocquet.

(2) Les Landas étaient originaires de Flandre ; plusieurs membres de cette famille avaient servi avec distinction en France et aux Pays-Bas ; Philippe-le-Bel leur avait, en 1313, donné la baronnie de Heyne.

(3) Il est curieux à cet égard de rapprocher la liste des petits-gendres et petits-neveux de Jean de Peyster qui avait été en 1498 lieutenant de l'empereur Maximilien (*électeur du Prince*) pour la ville de Gand, avec la liste des cent notables arrêtés sur l'ordre de la Gouvernante, car elles se confondent presque exactement. D'autre part Martin de Peystere ou Pestere, secrétaire du conseil des échevins, qui fut tué à ce moment au cours d'une

tés : *François Hueriblocq*, dont l'arrestation sur l'ordre de la Gouvernante devait bientôt créer une vive inquiétude parmi les bourgeois de Gand, était oncle de *Renier de Peyster* et beau-père de *Pierre de Rycke*, « homme puissamment pourvu de biens », et chef véritable du parti gueux avec *Jacques van Myghem*, « homme de chétive apparence, ce qui ne l'avait pas empêché de faire à deux reprises le voyage des Nouvelles Indes et d'avoir visité la grande ville de Temixtitan ». Van Myghem, qui était aussi fort riche, ayant épousé une fille de l'orfèvre *Olivier de Peyster*, avait le premier osé solliciter des échevins l'autorisation d'aménager un temple pour les calvinistes. De son côté Pierre de Rycke avait fait don à la communauté protestante de la plus grande partie de ses biens, vendant même pour parfaire sa donation certaines terres qui appartenaient à sa femme. Le trésorier du parti était un Français, *Jean Commelin* (1).

Les Gueux purent avoir un instant l'illusion qu'ils seraient bientôt les maîtres du pays : Valenciennes était devenue une de leurs places fortes et de tous côtés les volontaires accouraient pour assurer la défense de la ville. Quatre mille d'entre eux étant passés devant Tournay, la ville leur ouvrit ses portes et se plaça sous leur protection. Ainsi tenaient-ils tout le pays autour de Lille. La Gouvernante voulut s'enfuir de Bruxelles et, en attendant les ordres de Madrid, fit suspendre les placards d'hérésie.

Mais peu à peu le Gouvernement se remit de sa frayeur ; les garnisons espagnoles et allemandes furent renforcées ; les grands seigneurs, craignant de s'être trop compromis, se tenaient maintenant à l'écart. Valenciennes

émeute, et dont les deux fils devaient jouer un rôle important entre 1579 et 1584, était un cousin éloigné des De Peyster de la branche aînée, qui étaient orfèvres et banquiers, mais par sa mère qui était une Heyndricx les deux branches s'étaient rapprochées ; elles se retrouvèrent fréquemment dans la suite sur les chemins de l'exil.

(1) Il appartenait très probablement à la famille des Commelin, ou Crommelin, dont les branches étaient alors nombreuses dans le nord de la France et aux Pays-Bas. Des alliances devaient par la suite unir les Crommelin aux De Coninck. Voir *Bulletin*, 1923, p. 97, 154, 252.

tomba aux mains des Espagnols : Guy de Bray fut arrêté avec le fils de Michel Herlyn et mis à mort.

Une autre troupe de Gueux fut défaite près d'Anvers : plusieurs chefs calvinistes, dont *Jean de Marnix*, perdirent la vie dans cette échauffourée. Le duc d'Albe qui venait de succéder à Marguerite de Parme institua le Conseil des Troubles que la voix populaire a si justement nommé Tribunal du Sang. Bientôt Flandre, Brabant, Hainaut, connurent toutes les horreurs d'une répression sans merci. La population demeurait comme hébétée et n'avait même plus la force de réagir devant les spectacles les plus odieux. Certains récits de Vaernewyck révèlent la profondeur de l'état de démoralisation dans lequel la froide cruauté des Espagnols avait plongé les malheureux Pays-Bas.

« Ce peuple est si facile », écrivait le duc d'Albe lui-même, « que la clémence de Votre Majesté lui fera supporter l'obéissance d'aussi bon gré qu'il la supporte aujourd'hui avec peine ».

Les plus riches parmi les notables ou bourgeois compromis n'attendirent pas d'avoir le sort des comtes d'Egmont et de Hornes, et ils cherchèrent dans l'exil un refuge contre les atrocités espagnoles.

La lutte se poursuivit pendant une quinzaine d'années avec des chances diverses. Quelques-uns des exilés demeurèrent établis dans les villes qui leur avaient offert un refuge. La plupart revinrent à l'appel du prince d'Orange et vers 1576 une partie de la Belgique paraissait de nouveau aux mains des protestants. L'intolérable cruauté des Espagnols, en amenant sous les auspices de Marnix de Sainte-Aldegonde une trêve entre catholiques et protestants en vue de la lutte en commun contre l'oppresseur étranger, n'avait pas peu contribué à ce résultat. La « Pacification de Gand » fut même pendant quelques mois reconnue par le nouveau Gouverneur des Pays-Bas, don Juan d'Autriche qui, peu après, voulut modifier sa ligne de conduite, mais les Etats Généraux qui s'étaient assemblés sans convocation prirent parti pour le prince

d'Orange et l'influence des calvinistes devint prépondérante : à Bruxelles même le magistrat catholique fut remplacé par un conseil de dix-huit calvinistes.

A Gand, *Jean d'Hembyze* et *François de la Kéthulle* provoquèrent un mouvement analogue et constituèrent pour l'administration de la ville un conseil de dix-huit notables parmi lesquels était *Renier de Peyster* ; son frère *Martin* était au même moment nommé recteur de l'Université que les calvinistes venaient de fonder en vue de propager leurs doctrines (1).

La plupart des villes de Flandre et du Brabant suivirent cet exemple, même Bruges qui était cependant une des rares villes où les calvinistes n'avaient jamais été nombreux, mais François de la Kéthulle étant entré dans la ville par surprise y avait institué sans grande difficulté un « conseil des dix-huit ».

La mort du Taciturne (1584) marqua la fin du mouvement calviniste en Belgique. Les Gueux de Flandre qui depuis le massacre de la Saint-Barthélémy ne comptaient plus sur le secours un moment espéré de la part de la France, voyant par ailleurs tomber le chef qui avait tenu en échec le duc d'Albe et don Juan d'Autriche, perdirent courage. De nouveau ceux qui se sentaient le plus compromis prirent le chemin de l'exil. La dispersion cette fois devait être définitive.

Beaucoup s'enfuirent en Angleterre, d'autres en Allemagne, mais peu y demeurèrent. Quelques-uns s'établirent en France, notamment à Rouen. Quelques années plus tard presque tous se retrouvèrent en Hollande où les attirait la similitude de la langue et des mœurs. Là ils ne se sentaient pas en exil : la Hollande était pour eux la partie de leur pays qui était demeurée aux mains de leurs amis.

Comme il était naturel, c'est vers Middelburg qu'ils se portèrent tout d'abord. A quelques heures seulement de Gand ou d'Anvers où ils pouvaient rentrer si les choses

(1) A Gand le Conseil des dix-huit notables fut en grande partie formé de gens qui en 1566 et 1567 avaient figuré sur les listes de proscription du Gouvernement.

prenaient meilleure tournure, mais à quelques heures aussi des villes de Hollande où les protestants étaient maintenant solidement établis, ou de l'Angleterre où ils étaient sûrs de trouver bon accueil, Middelburg offrait aux réfugiés flamands et wallons des avantages qu'ils ne retrouvaient nulle part au même degré.

Beaucoup cependant ne trouvant pas d'emploi lucratif dans les îles de Zélande préférèrent un établissement moins précaire en Hollande. Quelques-uns choisirent Amsterdam. La plupart cependant s'arrêtèrent soit à Leyde où les attirait l'Université (que les bourgeois de la ville avaient noblement réclamée au prince d'Orange comme prix de leur lutte héroïque contre l'Espagnol), soit à Haarlem que des liens anciens unissaient à Gand. C'est ainsi qu'à la fin du XVIe siècle d'importantes colonies flamandes s'étaient fondées à Leyde et Haarlem qu'allait précisément reconstruire un réfugié gantois, *Liéven de Key* (1).

Si les Flamands et plus particulièrement les Gantois formaient un des éléments principaux de la population nouvelle de ces villes, ils n'en étaient cependant pas le seul. Ils retrouvaient là, en effet, non seulement d'autres réfugiés des Pays-Bas méridionaux, Liégeois ou Brabançons qui comme eux avaient fui devant les persecutions, mais aussi des protestants français et même un peu plus tard quelques puritains anglais. A côté des Picards, peut-être les plus nombreux, il y avait là des Normands, des Rochelais et des Saintongeais, voire même des Parisiens, des Tourangeaux et des Poitevins.

Flamands, Wallons et Puritains vivaient en bonne intelligence, les gens de langue française et anglaise n'ayant même à Leyde qu'un lieu de culte pour eux tous, tandis que les Flamands fréquentaient plus volontiers les églises hollandaises dont la langue leur était familière. C'est même pour ce motif qu'on a quelque peine à

(1) *Liéven de Key*, par H. DE PEYSTER, cf. *Bull. h. prot.*, 1923, p. 244 (tirage à part, Paris, 1923, in-8°, p. 7).

les distinguer des Hollandais, avec qui on les a souvent confondus, non seulement en France, en Angleterre ou en Amérique, mais en Hollande même.

La vie de ces réfugiés ne nous est que très imparfaitement connue. Beaucoup étaient riches et instruits; seuls en effet, ou presque seuls, avaient pu s'enfuir ceux qui disposaient de ressources suffisantes. C'est là d'ailleurs l'histoire de toutes les émigrations, et ce fait explique en partie l'influence — souvent hors de proportion avec leur nombre — qu'ont pu avoir dans les pays où ils se réfugiaient les Gueux flamands ou les Huguenots français.

Les plus heureux furent les artistes. Pour un *Luc d'Heere*, un *Liéven de Key*, un *Charles van Mander*, l'exil n'était qu'un moyen de varier sa manière et d'affirmer son talent. Quelques hommes de métier furent aussi privilégiés. En introduisant dans les pays qui les accueillaient des méthodes nouvelles, quelquefois même des industries nouvelles, ils assuraient leur fortune en même temps que celle de leurs nouveaux compatriotes. C'est ainsi qu'autour de Leyde et de Haarlem se créèrent, grâce aux artisans flamands, des tissages et des blanchisseries qui devinrent rapidement prospères.

Mais beaucoup d'autres épuisèrent les ressources qu'ils avaient apportées, sans retrouver la position qu'ils avaient occupée. Avocats, fonctionnaires, professeurs, banquiers connurent des jours de misère. Il est à souhaiter que quelque patient érudit retrouve un jour la trace de tous ces hommes qui avaient ainsi sacrifié à leurs convictions leur tranquillité, leur fortune et jusqu'à leur foyer (1).

(1) A titre d'exemple et à défaut de documents plus complets on peut citer qu'avant de devenir pasteur de l'église de Vitré le recteur *Martin de Peystere* dut enseigner le français aux enfants de Londres. Quant à ses cousins de la branche aînée, qui étaient banquiers, on les retrouve marchands à Amsterdam et à Haarlem. L'un d'eux établit un tissage aux environs de Londres. Seuls deux des fils de Josse, *Josse* et *Jacques*, réussirent à renouer la tradition familiale, l'un à Middelburg, l'autre à Rouen. La banque de Rouen subsista jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

Il est en effet remarquable que, bien que la famille De Peyster fût à Gand extrêmemement nombreuse au XVI[e] siècle, toutes les branches se converti-rent au protestantisme ; le nom disparut si complètement que quelques années plus tard le chroniqueur L'Espinoy constatait que la famille

Les communautés wallonnes et flamandes de Leyde et de Haarlem ne cessaient d'ailleurs de s'accroître. Beaucoup de calvinistes de la première heure, revenus chez eux après la Pacification de Gand, avaient hésité à reprendre le chemin de l'exil. Peu à peu, cependant, ceux qui ne s'étaient pas laissé convertir rejoignaient leurs frères ou leurs amis établis en Hollande. D'autres, réfugiés en France, jugèrent plus prudent de la quitter après la mort de Henri IV. Enfin beaucoup de ceux aussi qui étaient allés en Angleterre et Allemagne préférèrent revenir vers un pays dont la langue et les coutumes leur étaient plus familières. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, au cours des premières années du XVIIe siècle on vit se joindre à leurs parents déjà établis à Leyde ou à Haarlem *Jessé de Forest* arrivant de Sedan, les *van der Elburg* et les *Minuit* de Wesel, la veuve de *Josse de Peyster* de Gand, où elle était revenue avec son mari, vers 1580, les *de Key* de Londres et Rouen.

II

Après quelques années, les malheureux réfugiés durent s'avouer qu'ils n'avaient pas grande chance de jamais revoir leur maison natale. L'idée vint donc à quelques-uns d'entre eux d'aller fonder au Nouveau-Monde une colonie dans laquelle ils essaieraient de reconstituer leur fortune.

n'avait laissé aucune trace. D'autre part le nom disparaissait à la même époque et pour la même raison de la région de Bailleul qui paraît avoir été le berceau commun de toutes les familles de ce nom ayant existé en Flandre.

Comme ce fut le cas pour beaucoup d'autres familles, une branche cadette et jusqu'alors ignorée, qui s'était établie près d'Audenarde, prit la place de ses aînées. C'est d'elle que seraient issus les comtes de Pester en faveur de qui Marie-Thérèse créa un majorat qui comprenait le comté de Seneffe, le duché de Turnhout et en France le marquisat de la Tournelle. (A ce moment le nom prit la forme française « *Pestre* »). Sur cette famille, consulter, outre le *Mémorial* de la ville de Gand et les autres histoires locales, l'ouvrage de HUYTTENS et STEENHUYSE, *Grandeur et décadence de la Noblesse de Flandre*, dans lequel sont cités les actes concernant le fief que possédait la branche qui par la suite émigra en France et en Amérique et aussi VLAMYNCK : *Filiation de familles flamandes.*

Ce n'était d'ailleurs pas là une idée nouvelle : dès 1555, Coligny avait favorisé l'établissement au Brésil des Huguenots français. Mais le sort de ces premières expéditions avait été si malheureux que, pendant plusieurs années, on abandonna toute tentative de ce genre (1). Quelques Français étaient ainsi cependant demeurés en Amérique, particulièrement en Acadie. D'autres étaient fixés dans les îles fermant la rade de ce qui est aujourd'hui New-York. Il paraît en effet établi que le premier enfant européen qui naquit sur ces rivages, en 1614, était le fils de petits bourgeois de Valenciennes (2).

Les Hollandais, cependant, songeaient à s'établir dans ces parages encore presque déserts. Les puritains anglais qui, depuis 1609, partageaient avec les réfugiés français et belges l'usage de l'église Sainte-Catherine de Leyde, demandèrent aux Etats Généraux l'autorisation de se transporter vers la baie d'Hudson, mais les Etats Généraux, qui avaient formé le projet de créer une Compagnie hollandaise, refusèrent leur assentiment; les pétitionnaires se tournèrent vers la Compagnie de Virginie, que des Anglais venaient de créer. Les pourparlers furent menés assez rondement; dès 1620 les puritains anglais quittèrent Leyde, emmenant avec eux quelques-uns des réfugiés wallons qu'ils avaient tout à la fois convertis à leurs doctrines et convaincus de prendre part à leur expédition. C'est ainsi, entre autres, que *Philippe de Lannoy* s'établit à Jamestown avec eux.

Quelques autres réfugiés wallons se proposèrent aussitôt d'imiter leur exemple; sur leur demande, le chef de la communauté Jessé de Forest, s'adressa à son tour à l'ambassadeur d'Angleterre près des Provinces-Unies pour obtenir un lieu d'établissement en Amérique. Mais, par un curieux retour des choses, les pourparlers avec la Compagnie anglaise n'aboutirent pas, malgré l'appui que l'ambassadeur donna à la requête; ce fut avec les Etats

(1) Baird, dans son *Histoire de l'émigration huguenote en Amérique*, a donné un récit assez complet de ces tentatives.

(2) Jean Vigné.

Généraux, qui dans l'intervalle avaient créé une Compagnie hollandaise, que l'affaire fut conclue. Il fallut près de deux ans pour la mettre au point : le petit bateau *Nieuw-Nederlând* partit enfin, emmenant une trentaine de familles françaises et belges (1).

Le nom de ces premiers fondateurs de la petite colonie qu'en souvenir de la ville natale du chef de la communauté wallonne on appela *la Nouvelle-Avesnes* s'est perdu. Moins heureux que les Pères pèlerins du *Mayflower*, les fondateurs de New-York, dont les titres sont aussi anciens et non moins glorieux puisqu'ils ont jeté les premiers fondements de la métropole du Nouveau-Monde, n'ont pas laissé à leurs descendants la possiblité de revendiquer leur titre de gloire.

On peut du moins essayer de savoir qui ils étaient, et la chose peut se faire sans trop de difficulté, car, à quelques noms près, la liste devait être celle des réfugiés qui avaient en 1620 signé avec Jessé de Forest la requête à la Compagnie de Virginie. Beaucoup de leurs noms en effet, *Dufour*, *Le Roy*, *Dupont*, *Ghiselin*, *Maton*, *de Croy*, *de Trou*, *Campion*, *Cornille*, se retrouvent sur les registres des premières églises de Nieuw-Amsterdam.

La patiente recherche à laquelle s'est livrée M. Baird à travers les archives des communautés wallonnes lui a permis de retrouver les origines de quelques-uns de ces premiers colons.

Les *Lambert* et les *Damont* étaient de Liège ; *Philippe Maton* était un maître teinturier de Tourcoing ; *Jean Gille* un laboureur des environs de Lille ; *Arnould Catoir* peigneur de laine ; *Jérôme Le Roy* tisserand d'Armentières ; *Claude Ghiselin* tailleur d'habits ; *Jean Campion* peigneur de laine de l'Artois ; *Jean de la Mot* laboureur ; *Théodore Dufour* drapier ; *Jean de Croy* scieur de bois ; *Jean de Carpentier* fondeur de cuivre, était Flamand, mais sa femme était de Saint-Amand, près Valenciennes.

Pour la plupart ces colons étaient donc de petites gens.

(1) Voir ci-après article de M. N. Weiss.

Seul, Philippe Maton avait sans doute une certaine aisance et quelque instruction.

Quant à Jessé lui-même qui d'ailleurs ne faisait pas partie de l'expédition, il était de vieille source bourgeoise, son grand-père *Melchior de Forest*, marchand drapier à Avesnes, ayant été échevin de la ville de 1563 à 1564. A l'exception d'un fils qui fut chanoine, tous ses enfants avaient exercé des charges municipales. *Jean*, le père de Jessé — s'étant converti au protestantisme (1), avait dû se réfugier à Sedan puis en Hollande où Jessé le rejoignit sans doute vers 1610. Par ses alliances, Jessé semblait marqué pour être le chef d'une colonie wallonne. S'il était en effet né à Avesnes, vers 1573, — il avait une cinquantaine d'années au moment où la petite expédition qu'il avait organisée partit pour l'Amérique, — sa femme était de Sedan, sa grand'mère de Mons.

Pendant que ce premier groupe s'établissait sur l'île Manhattan, Jessé lui-même avec dix autres réfugiés wallons, dont un jeune étudiant en médecine de l'Université de Leyde, le Saintongeais *Jean Mousnier de la Montagne*, allait, pour le compte de la Compagnie des Indes occidentales, reconnaître la côte de Guyane, mais il mourut peu après son arrivée en Amérique et ses compagnons revinrent en Hollande. Quelques années plus tard, Jean de la Montagne, devenu « un savant médecin huguenot » partait pour la Nouvelle-Avesnes, ses études achevées, emmenant avec lui Rachel de Forest, la fille de Jessé, qu'il avait épousée à Leyde en 1626.

De leur côté les deux fils de Jessé allèrent vers 1636 rejoindre les premiers colons de Manhattan et leurs descendants aujourd'hui encore comptent parmi les hommes les plus distingués de la grande cité dont leur aïeul peut être considéré comme le fondateur, bien qu'il n'en ait jamais vu l'emplacement.

Deux ans après l'arrivée du *Nieuw-Nederland*, la Compagnie des Indes envoya un gouverneur qui était, lui

(1) Cf. *Bull.* 1854, p. 535. Registres de l'Eglise du Cateau, 15 déc. 1566, Mariage d'une fille de *Jehan de Forest* (N. D. L. R.).

aussi, un réfugié wallon, *Pierre Minuit*, et avait même été pendant quelques années diacre de la colonie wallonne de Wesel. Le gouverneur amenait avec lui comme secrétaire un jeune protestant français, Isaac de Rasières (1626).

L'année précédente un autre groupe de familles françaises et wallonnes était arrivé à la Nouvelle-Avesnes. Le flot des émigrants continua ainsi de venir accroître la petite colonie, qui en 1628 comprenait au total 270 habitants : une moitié était française, l'autre, pour la plus grande part, belge. La Compagnie des Indes ayant à ce moment envoyé aux réfugiés un pasteur, celui-ci dut faire en français une partie de ses sermons pour être compris de ses auditeurs ; beaucoup n'ayant pas appris le hollandais pendant leur court séjour à Leyde ou Haarlem.

Pendant toutes ces années et presque jusqu'à l'occupation anglaise, la Nouvelle-Avesnes, devenue Nieuw-Amsterdam, demeura ainsi une colonie française et belge.

La Hollande, alors à l'aube de sa puissance maritime, avait, à la suite des Portugais, essayé de créer des comptoirs dans tous les pays du monde. Ses marins et ses marchands étaient allés s'établir en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud. L'île de Manhattan, avec son climat rigoureux et son arrière-pays couvert de forêts encore mal connues qu'habitaient des peuplades hostiles, devait peu tenter des gens à qui l'Inde, le Brésil, le Cap, la Malaisie et l'Extrême-Orient offraient des richesses inépuisables.

Il fallait alors un courage singulier pour affronter les tempêtes de l'Océan et ne trouver comme récompense que des cabanes semblables aux plus petites maisons des pêcheurs de la côte hollandaise, dans lesquelles il fallait subir les rudes hivers américains sans même avoir le réconfort des nouvelles que les bateaux n'apportaient que de loin en loin, lorsque la tempête leur avait permis de franchir les dangers qui s'offraient à eux.

Pour tenter pareille aventure il fallait une foi robuste,

trempée par les épreuves. C'était un refuge que ne pouvaient souhaiter que les malheureux huguenots de France ou de Belgique, encore hantés par le souvenir des scènes d'horreur auxquelles ils avaient assisté, quand ils n'en avaient pas été les victimes, de la part de la soldatesque espagnole et allemande.

Peu à peu cependant la colonie se développait et des familles plus considérables venaient prendre place parmi les colons de la première heure, mais c'étaient encore et toujours des Français, des Flamands et des Wallons auxquels se joignaient maintenant quelques protestants des vallées vaudoises.

III

De 1648 à 1658 les Vaudois dominent ; cependant en 1650 quelques protestants français conduits par Louis du Bois arrivant d'un centre de refuge rhénan viennent fonder une nouvelle colonie qu'en souvenir de l'hospitalité reçue en Allemagne ils appellent le *Nouveau Palatinat*. En 1660 d'autres français fondent Bushwiek, d'autres encore Flushing. En 1661 des Français et des Vaudois s'établissent sur Staten Island. En 1661 une moitié des habitants du faubourg de Haarlem était française. En 1670 d'autres français fondent Bedford. En 1677 *David Demarest* s'établit sur la rive opposée de l'Hudson, dans le New-Jersey. Ainsi tout autour de New-York se fondaient des colonies françaises dont les établissements sont pour la plupart compris aujourd'hui dans les faubourgs même de New-York. D'ailleurs à chaque passage quelques-uns des nouveaux arrivants s'arrêtaient dans le bourg qui de plus en plus prenait l'apparence de petite ville. Au moment de l'occupation définitive par les Anglais en 1674 elle comptait 2.000 habitants.

La Révocation de l'Edit de Nantes ayant provoqué un nouvel afflux de protestants français, on estimait en 1688 qu'il y avait à New-York au moins 200 familles françaises. Les Belges ne devaient guère être moins nombreux. Ainsi vingt-quatre ans après la première occupation anglaise

(qui est de 1664) la colonie franco-belge était encore probablement la plus nombreuse ; surtout elle était de beaucoup la plus considérable par le rôle qu'avaient joué ses principaux représentants. Leur influence était telle qu'au dire de Bancroft les délibérations des différents conseils cependant institués par la compagnie *hollandaise* avaient souvent lieu en *français*, et des correspondances familiales nous apprennent que le français était couramment enseigné, même après l'occupation anglaise, aux enfants des familles d'origine flamande ou hollandaise.

Si l'on excepte les *Van Renssellaer* (grands marchands d'Amsterdam et directeurs de la Compagnie des Indes, qui après avoir longtemps confié à des intendants la gestion du domaine qu'ils s'étaient fait octroyer, avaient fini par venir eux-mêmes en surveiller l'exploitation et étaient demeurés), les Hollandais, même ceux qui dès la première ou la seconde génération jouèrent un rôle important, les *Van Cortlandt*, les *Van Horne*, les *Roosevelt*, étaient à l'origine de petites gens. Olof van Cortlandt, dont les enfants allaient tant par leurs situations que par leurs alliances tenir le premier rang à New-York, avait été soldat et comptable avant de s'établir marchand.

La colonie hollandaise s'accrut plus tard par des alliances avec les familles d'agriculteurs ou de marchands de fourrures qui, lorsque la colonie prit un certain développement, allèrent créer des fermes ou des comptoirs à Fort-Orange et à divers autres points sur les bords de l'Hudson. Beaucoup en effet de ces colons de la deuxième heure étaient Hollandais ; quelques-uns, comme les *Bancker*, les *Ten Eyck*, les *Cuyler*, paraissent avoir été de bonne source bourgeoise, mais ils furent les fondateurs d'Albany ou de Shenectady plutôt que de New-York.

Il n'est d'ailleurs pas certain qu'ils fussent tous Hollandais. Beaucoup sans doute étaient Flamands, et à défaut d'une recherche minutieuse à travers les archives des églises hollandaises il est difficile de se former sur ce point un jugement définitif. Un seul exemple montrera

combien il peut en cette matière subsister d'incertitude.

On a coutume de considérer comme hollandaise la famille *Van de Spiegel*. Dans son histoire cosmique de New-York, Washington Irving la cite même nommément parmi les familles de pure origine batave. Le nom cependant est peu répandu en Hollande. Par contre c'est celui d'une famille gantoise alliée à toutes les familles qui se convertirent au protestantisme, et dont la trace se perd en même temps que celle de ces familles. Si l'on ajoute que Laurent Van de Spiegel qui émigra en Amérique venait de Middelburg, qui fut précisément le premier centre de refuge des familles gantoises, on peut se demander s'il n'était pas, comme la plupart de ses compagnons d'exil, le fils des réfugiés des provinces du Sud (1).

Pendant les trente ou quarante premières années de l'histoire de New-York, le nombre des Hollandais de quelque importance qui s'établirent sur l'île Manhattan fut infime. On doit cependant faire mention du gouverneur *Pierre Stuyvesant*, que la Compagnie donna comme successeur à Kieft, mais l'établissement de Stuyvesant ne diminua pas l'influence française, car Pierre Stuyvesant avait épousé une Française, *Judith Bayard*, fille d'un pasteur réfugié, et il avait amené avec lui sa sœur, femme de son beau-frère Bayard, dont les enfants fondèrent une des familles les plus considérables de New-York.

Ainsi le fondateur de la colonie avait été un Français, son premier gouverneur un Wallon, son premier secrétaire un Français. Le premier grand gouverneur hollandais était par ses alliances de famille à demi francisé. Ses prédécesseurs avaient été en effet des personnages médiocres dont l'influence avait été nulle. On avait même dû imposer à Kieft de prendre un conseiller, et ce con-

(1) Pierre Laurent Van de Spiegel, qui fut grand pensionnaire de Hollande et le plus grand homme d'Etat hollandais du XVIII[e] siècle appartenait à une branche revenue en Zélande après quelques années de séjour en Amérique. Une de ses filles devait épouser un *Prins*, de Rotterdam, cousin des Deynoot et De Peyster de la branche de Rotterdam. Ces trois familles étaient alliées à Gand au XVI[e] siècle.

seiller avait encore été un Français, *Jean de la Montagne*, le gendre même de Jessé de Forest, qui par surcroît avait été le premier médecin de la colonie.

La plupart de ces Français étaient d'Artois ou de Picardie. Quelques-uns cependant étaient Normands, Jean de la Montagne était Saintongeais, *Jean de Neufville* Tourangeau. On croit que les Bayard venaient du Dauphiné. Un peu plus tard la Rochelle et le Poitou fournirent à leur tour des éléments nombreux et d'ailleurs excellents. Quelques-uns des réfugiés étaient même Parisiens comme ce *Philippe Gérard* qui tenait une petite pâtisserie-buvette dans laquelle les fermiers du voisinage se rencontraient avec les employés de la Compagnie.

Mais la Compagnie elle-même avait une auberge qui était en même temps une sorte de maison commune et qui avait un privilège pour brasser. Son tenancier était donc en fait un personnage relativement considérable. On ne sait quel est le nom exact de *Gerritsen* qui le premier vint de Haarlem en 1643 pour diriger l'établissement, mais dès 1646 il avait comme successeur un Wallon, *Abraham de Lannoy*, qui sans doute était de Tournay où les Lannoy étaient nombreux et qui en tous cas avait avec cette ville des attaches (1).

A ce moment même un heureux changement survenu dans les méthodes administratives de la Compagnie décida quelques hommes de valeur à venir à leur tour tenter la fortune en Amérique (2). Par un concours singulier de circonstances, tous ces hommes, *Cornélis Melyn*, *De Vriès*, *Adrien van der Donck*, *Jean de Peyster*, *Guillaume de Key*, étaient Flamands.

Cornélis Melyn, qui était d'Anvers, peut, par ses démêlés avec le gouverneur Kieft, être considéré comme le véritable fondateur des libertés américaines, du moins dans la région de New-York. Il n'est pas possible de retracer

(1) La mère de sa femme était une *Macqué*, d'une famille originaire du Tournaisis. Il y avait eu à Tournay des Macqué et des Lannoy condamnés pour cause de religion.

(2) Telle est du moins l'opinion du grand historien américain Fiske.

ici en détail une histoire qui a d'ailleurs souvent été écrite.

Adrien van der Donck, qui reprit après lui la lutte contre le despotisme des gouverneurs envoyés par la compagnie, était originaire de Gand où sa famille tenait un rang honorable. Il fut le premier colon de famille vraiment patricienne et la petite ville de Yonkers qui s'est édifiée sur l'emplacement de sa maison de campagne rappelle aujourd'hui encore qu'il fut longtemps le seul « noble » ou « jonkheer » du pays et qu'il était connu sous ce sobriquet. Juriste, écrivain, géographe, cartographe, Adrien van der Donck, plus encore peut-être que Melyn, joua un rôle dans l'établissement d'un régime de liberté à New-York.

Il fut bientôt aidé dans sa tâche par un jeune cousin, dont les parents avaient aussi fui la vieille cité gantoise pour se mettre à l'abri des persécutions espagnoles. Issu d'une longue lignée de banquiers et d'orfèvres, qui depuis les premières années du quatorzième siècle tenaient un fief des abbés de Saint-Pierre, descendant direct du magistrat qui après la bataille de Roosebecque avait négocié avec le roi Charles VI les conditions d'un armistice, et par surcroît neveu du grand artiste Liéven de Key, *Jean de Peyster*, comme Van der Donck, venait ajouter à la petite colonie des artisans qui avaient fondé New-York, un élément social qui jusqu'alors lui avait fait à peu près complètement défaut.

Dès son arrivée il prit place parmi les chefs de la petite colonie et contribua à créer le statut de la ville. Il en devint d'ailleurs échevin puis bourgmestre ; quand les Anglais s'en emparèrent, sa situation était telle qu'ils lui offrirent d'en être maire. Mais il refusa, sous prétexte que sa connaissance de la langue anglaise était insuffisante. Ses deux fils par contre acceptèrent cet honneur ; l'aîné, *Abraham*, ayant été en outre investi de tous les hauts emplois que comportait alors la colonie (1).

(1) C'est par suite du mariage d'Abraham avec sa cousine Catherine de Peyster, de Rouen, que la branche américaine se trouva, à la fin du dix-huitième siècle, héritière des biens de famille situés en France.

Si l'on excepte Augustin Heermans, qui était Tchèque et même fils d'un échevin de Prague, aucun des hommes de la première période ne peut, pour l'influence qu'il exerça, être comparé à ces Gantois. Heermans était marchand comme Melyn, comme Lockermans, de Turnhout dans la province d'Anvers, qui créa un des premiers comptoirs importants de la colonie ; quelles que fussent en effet son instruction, son éducation ou ses origines, aucun de ces hommes n'eût pu vivre s'il n'avait eu un emploi. Mais Heermans fut sans doute celui des premiers colons dont la culture était la plus complète : c'était, au sens qu'avait alors ce mot, un « honnête homme ».

Aux colons français et belges s'étaient joints en effet des réfugiés protestants d'autres pays, notamment de la région rhénane. Les *Schuyler* et les *Beekman*, qui allaient jouer un rôle de premier plan dans l'histoire de New-York, étaient des Rhénans de vieille bourgeoisie. D'autres étaient Tchèques ou tout au moins d'origine tchèque comme Heermans ou comme *Philipse* à qui la Compagnie avait octroyé un de ces grands domaines qu'on appelait « manors ».

IV

L'occupation de Nieuw-Amsterdam par les Anglais et sa transformation en New-York allaient rapidement changer le caractère de la petite cité française et flamande ; cependant la révocation de l'Edit de Nantes, en provoquant un nouvel afflux de réfugiés huguenots dont beaucoup avaient tenu en France un rang honorable, allait pendant quelque temps encore maintenir la prépondérance de l'élément français.

Si tous ces réfugiés n'étaient pas comme *Etienne de Lancy* (1) de vieille noblesse, beaucoup du moins étaient en effet de grands marchands ou des bourgeois de bonne souche. L'arrivée des *Fleuriau*, des *Jay*, des *Crommelin*,

(1) Le nom s'est ensuite légèrement modifié ; les descendants d'Etienne de Lancy ont presque tous adopté la forme *de Lancey*.

des *Le Conte*, des *Marchand*, des *van Sevenhoven* (1), ne pouvait manquer d'avoir la plus heureuse influence sur le développement de la colonie française.

L'action qu'ils furent ainsi en mesure d'exercer fut d'autant plus grande qu'ils trouvaient un point d'appui dans les autres colonies de réfugiés huguenots qui vers la même époque se fondaient en Caroline, en Pensylvanie, au Massachusetts ; elles aussi comptaient maintenant des hommes d'une haute situation sociale, comme les Bernon, de la Rochelle.

Bientôt il parut que les éléments français et flamands étaient submergés. Il semblait notamment qu'ils fussent absorbés par les éléments hollandais venus assez nombreux entre la première et la deuxième occupation anglaise, entre 1664 et 1674. Des alliances nombreuses entre les familles françaises, flamandes et hollandaises avaient d'ailleurs si profondément mêlé les premiers colons qu'il était maintenant difficile d'établir quelque distinction entre leurs descendants, dont la fortune se développait avec celle même de la colonie.

Il était donc naturel qu'on considérât tous les fils des premiers pionniers comme Hollandais. Ne venaient-ils pas tous de Hollande ? N'était-ce pas la Hollande qui en accueillant si largement les réfugiés de France, de Belgique, de Bohême, d'Italie, d'Angleterre, et même d'Allemagne, avait rendu possible la fondation de la colonie ? En facilitant leur établissement en Hollande, en favorisant ensuite leur passage en Amérique, en leur donnant les moyens matériels d'installation, les Etats-Généraux avaient joué un rôle prépondérant qu'il serait injuste de méconnaître.

Les descendants de Hollandais, pour peu nombreux qu'ils fussent, n'en devaient pas moins jouer un rôle considérable dans l'histoire de la formation des Etats-

(1) Beaucoup de ces réfugiés étaient Rochelais et ont contribué à la fondation de *New-Rochelle*. Telle était le cas notamment, malgré leur nom, des *van Sevenhoven* qui étaient banquiers à la Rochelle et qui après la révocation de l'édit de Nantes se refugièrent en Angleterre, en Hollande et en Amérique, s'inscrivant partout sur les registres des églises *françaises*.

Unis. Quelques-uns des plus grands hommes d'Etat américains ont été de descendance hollandaise ; ce n'est pas en France qu'on oubliera jamais le nom de Théodore Roosevelt.

Il n'en est pas moins équitable de rendre à chacun sa part. Celle des Français et des Belges fut d'avoir jeté les premières fondations de New-York et de lui avoir donné ses premiers chefs.

Fils des hommes qui avaient souffert l'exil, la perte de leurs biens et de leur position sociale plutôt que de renoncer aux idées de liberté qui leur étaient chères, les descendants de ces Français et de ces Belges allaient constituer l'élément le plus vivant de la grande métropole américaine. Ils avaient en eux une réserve de force, une puissance de rayonnement qui leur assuraient de conserver la position éminente que dès le premier jour ils avaient su conquérir. Ils étaient peu nombreux mais ils étaient des chefs.

Sans même chercher les causes lointaines qui au XXe siècle ont pu grouper dans une même alliance tous les peuples qui avaient si généreusement accueilli au XVIe les idées nouvelles, et dont les fils également persécutés par l'Allemand ou l'Espagnol avaient ensemble fondé la grande cité dont les fils devaient à leur tour si noblement répondre à l'appel que leur adressaient les pays où leurs familles s'étaient formées, il serait intéressant de rechercher l'action qu'a pu exercer sur le développement des idées libérales en Europe la fondation d'une ville où se retrouvaient mêlés des représentants des seuls pays qui eussent jusque-là lutté pour la conquête de leurs libertés : France, Angleterre, Belgique, Hollande, Italie, Bohême.

Il est difficile de suivre dans tous ses détails la formation des mouvements d'opinion qui ont en quelques années provoqué la guerre d'Indépendance, les troubles de Hollande de 1787, la révolution brabançonne de 1788, la révolution française de 1789... On sait cependant quels liens unissaient plusieurs des chefs de ces diverses insurrections. L'origine de ces liens n'est-elle pas dans la

correspondance suivie, souvent affectueuse, dans les liens d'intimité qui pendant près de deux siècles ont maintenu un contact souvent étroit entre les branches éparses des familles De Key, Crommelin, De Peyster, Van Sevenhoven..., pour ne citer que quelques-unes de celles qui avaient des établissements tout à la fois en France, en Belgique, en Hollande, en Angleterre et aux Etats-Unis, et qui ont pu ainsi servir de trait d'union entre les pays dont elles étaient sorties et les pays qui les avaient si généreusement accueillies (1).

H. DE PEYSTER.

A PROPOS DE LA FONDATION DE NEW-YORK

Le rôle des Français

Sous ce titre, le *Journal des Débats* du 22 mai 1924 a publié l'article qui suit :

« Jessé de Forest, originaire d'Avesnes, alors au pouvoir des Espagnols, fuyant la persécution qui avait ravagé les Pays-Bas, vint avec ses parents à Sedan, dont le territoire appartenait à un prince huguenot, le duc de Bouillon. Il y épousa, le 23 septembre 1601, Marie Ducloux, fille d'un marchand, dont il eut, jusqu'en 1609, six enfants, et y exerça, en dernier lieu à Montcornet, près de Mézières, la profession de teinturier. On le retrouve en 1615 à Leyde où l'avaient précédé ses parents, un frère et une sœur ; il y eut encore quatre fils et y entra dans la corporation des drapiers. La Hollande était alors encombrée de réfugiés.

(1) Une traduction française sera donnée prochainement des lettres écrites de 1656 à 1731 par les De Peyster de Rotterdam à leurs cousins de New-York.

On peut remarquer en effet que les pays qui ont contribué à la fondation de New-York : France, Belgique, Angleterre, Tchéco-Slovaquie, Italie (par suite des contingents vaudois) sont, avec la Suisse et la Hollande, tous ceux qui avaient sous une forme ou sous une autre adhéré au calvinisme, et qu'ils se retrouvent tous dans le groupe des pays qui en 1918 étaient alliés. Il y aurait une bien curieuse étude à entreprendre sur les causes qui ont pu amener au XXe siècle un semblable rapprochement entre tous les pays qui au XVIIe avaient contribué à la fondation des Etats-Unis.

» Suivant l'exemple qu'avaient donné en 1620 les Puritains, Jessé décida 56 pères de famille, représentant un total de 227 personnes, à signer une pétition sollicitant de la Compagnie de Virginie l'autorisation de fonder une colonie dans cette région de l'Amérique. Cette démarche n'eut aucune suite, la Compagnie ne voulant autoriser les pétitionnaires qu'à se disperser dans les agglomérations déjà existantes. Une Compagnie rivale de la Compagnie anglaise, la *Compagnie hollandaise des Indes occidentales,* s'étant organisée le 21 juin 1623, Jessé de Forest lui offrit ses services et ceux de plusieurs autres « pères de famille ». Les directeurs n'en admirent qu'une dizaine, parmi lesquels trois avaient signé la première pétition. La Compagnie équipa un bateau d'environ 90 tonnes, appelé *Le Pigeon,* qui eut pour mission de visiter l'Amazone et les côtes de la Guyane. Jessé devait diriger la petite colonie lorsqu'elle aurait trouvé un terrain convenable pour s'y établir. Ils quittèrent Leyde le 1er juillet 1623. Un second bateau, *Le Macquereau,* qui était parti le 16 juin, devait les accompagner. Mais il se sépara du *Pigeon* en août, et, poursuivant une autre route, atteignit l'embouchure de l'Hudson le 12 décembre 1623. Il y fut rejoint, en mai 1624, par le *Niew Nederlandt,* de 130 tonnes, que la Compagnie avait équipé en mars, et qui convoyait 30 familles surtout wallonnes, mais dont on n'a pu retrouver les noms. Ce sont les passagers de ces deux navires, parmi lesquels sans doute quelques-uns de ceux qui n'avaient pu accompagner Jessé de Forest, qui fondèrent ce qu'on appelait alors *New-Amsterdam,* en 1624.

» Sur ces entrefaites, le *Pigeon* avait atteint l'Amazone le 21 octobre 1623. Après l'avoir exploré pendant six semaines et y avoir trouvé beaucoup d'Anglais et d'Irlandais, il avait fini par jeter l'ancre, le 17 décembre, à l'embouchure de l'Oyapoc, qui sépare aujourd'hui le Brésil de la Guyane française. Le 27 décembre, les pères de famille décidèrent de se fixer sur un point élevé de la rive gauche ou septentrionale, appelé Commaribo, au milieu des Indiens Yaos qui les accueillirent volontiers. Jessé, ayant reçu l'ordre d'y laisser ses compagnons, sauf deux, consentit au contraire à laisser partir ceux qui voulaient retourner en Hollande et resta là avec *Louis Le Maire,* originaire de Cambrai, *Jean Mousnier de la Montagne,* qui était médecin, le canonnier, quatre matelots et l'aide chirurgien. Le 1er janvier 1624, le *Pigeon* retourna en Hollande, et..., le 22 octobre de la même année

(1) Sloane ms. 179 b. au British Museum.

1624, Jessé de Forest mourut, « fort regretté des chrestiens et des Indiens qui l'avaient pris en grande amitié ».

Ce n'est qu'en 1636, donc douze années plus tard, que Rachel de Forest, née à Sedan en 1609 et qui, le 12 décembre 1626, avait épousé à Leyde Jean Mousnier de la Montagne, se fixa à New-Amsterdam avec ses frères : Henri, né à Sedan, et Isaac, né à Leyde. Henri obtint le premier, sur l'île Manhattan, que la Compagnie s'était réservée à elle-même, une concession sur laquelle il ne put que commencer la construction d'une habitation, puisqu'il mourut le 26 juillet 1638, et c'est Isaac de Forest qui devint le fondateur de cette famille aux Etats-Unis.

» Tous ces faits, encore ignorés il y a une dizaine d'années, ont pu être précisés, grâce à la découverte, au British Museum, du *Journal du voyage fait par les pères de famille envoyés par MM. les directeurs de la Compagnie des Indes occidentales pour visiter la coste de Guyane.* »

N. WEISS.

INTERVENTION

à l'instigation des papes Pie IV et Pie V, de la commune de Rome dans les Guerres de Religion (1).

Le 23 mai 1562, le Conseil communal de la ville de Rome fut convoqué d'urgence au Capitole. Pie IV venait d'informer personnellement le chef du Conseil et et ses assesseurs que les progrès des huguenots étaient tels « dans certaine partie de la France » que, pour sauver la foi, il fallait secourir le roi sans retard. Avignon même

(1) D'aprés les archives Capitolines. M. E. Rodocanachi a publié en 1922, une *Histoire de Rome de 1354 à 1471* (Paris, Picard), dont le sous-titre l'*Antagonisme entre les Romains et le Saint-Siège*, indique l'intérêt. Les documents qu'il a découverts en poursuivant cette étude, et dont il veut bien nous communiquer la substance, non seulement confirment le rôle joué par la papauté contre le Protestantisme, mais précisent la nature du concours que les papes offrirent à ceux qui le combattirent en France. Ce concours pécuniaire les papes ne le demandèrent pas au trésor pontifical.., mais au peuple de Rome déjà écrasé d'impôts. N. W.

pouvait être menacé. L'effervescence provoquée par les affaires de Vassy et de Sens semblait devoir déterminer prochainement la guerre civile ; la reine-mère, inquiète, réclamait des secours au duc de Savoie, à Philippe II, au Saint-Siège.

Les conseillers, après avoir écouté le récit de l'entrevue du prieur avec le souverain pontife, décidèrent, « personne n'y contredisant », que l'état des finances municipales était si misérable qu'il convenait de supplier Sa Sainteté de ne pas insister. En compensation ils offraient leurs vies et leurs enfants. Mais Pie IV voulait de l'argent. Il insista. Il y eut donc, le 26 mai, une nouvelle réunion qui aboutit au même vote dont le prieur et le bureau du Conseil furent chargés de porter la teneur au Vatican. Pie IV tenait cependant à envoyer 20.000 écus au roi de France et autant à l'empereur d'Allemagne qui guerroyait contre les Turcs et les Suisses.

Comment faire autrement que de demander ces 40.000 écus au peuple romain puisque le trésor de l'Eglise était vide, — ce qui fut bien des fois le cas — ? Les coffres du Château Saint-Ange destinés à le contenir étaient énormes, comme on peut le constater encore, beaucoup trop grands généralement pour leur contenu. Le Conseil, sollicité avec insistance, finit par se résigner.

*
* *

Encouragé sans doute par cet exemple, Pie V, cinq ans après, fit de nouveau appel à la générosité des Romains en vue d'aider le roi Charles IX (novembre 1567). Le moment était critique, en effet. Le roi se rendant de Fontainebleau à Paris n'avait dû qu'au prestige de la couronne de n'être pas capturé par un parti de protestants. Maintenant, il était comme assiégé dans sa capitale. Les huguenots allaient conquérir le royaume ; à tout le moins ainsi le pensait la cour de Rome.

Le pape exposa longuement la situation aux représentants du peuple romain ; la France, dit-il, était épuisée

en hommes et en argent ; un prompt secours était indispensable au roi qui le réclamait ardemment. Non seulement la France mais l'Italie courait un grave danger. De fait le mouvement protestant y avait encore bien des sympathies et le pape avait fort à faire pour écraser l'hérésie ; si elle triomphait en France, tout était à craindre en Italie. Ce danger le bouleversait. Les larmes aux yeux, il conjura le prieur d'obtenir un subside du Conseil. Il leur confia qu'il avait l'intention d'envoyer 300.000 écus dont le clergé fournirait un tiers, l'Etat pontifical un tiers, et le peuple romain, il l'espérait, un tiers.

Le Conseil, réuni aussitôt (18 novembre 1567), ne repoussa pas le principe d'une subvention, mais il en réduisit le chiffre à 50.000 écus, car on manquait plus que jamais d'argent et les contribuables étaient à bout de souffle. Aussitôt Pie V convoqua le bureau du Conseil pour le lendemain matin dans l'église de la Minerve qui servait assez souvent de lieu de réunion. Ce n'était pas la première fois que les Romains se mettaient en travers de ses désirs, il voulait briser tout de suite leur résistance.

Après un exorde propitiatoire où il remercia le peuple de son concours, il demanda qu'on ne chicanât pas sur la somme. Si les Romains ne donnaient que 50.000 écus au lieu de 100.000, l'Etat pontifical et, qui sait, peut-être aussi le clergé, se prévaudraient de ce funeste exemple. Se frappant la poitrine, il s'engagea, si toute la somme n'était pas dépensée, à restituer le surplus au peuple.

Après plusieurs séances, le Conseil céda. Restait à trouver l'argent. Chaque conseiller préconisait une taxe qui ne lésât pas trop ses commettants : sur la viande, sur le vin, sur la location de l'Imprimerie du peuple qui venait d'être affermée, sur la farine. Ce fut une surtaxe d'un écu par barrique de vin qui finit par être adoptée par 85 bulletins verts contre 14 blancs. Mais le pape refusa cette solution parce que tous les cardinaux auraient eu à payer cette taxe. On chercha un moyen terme et

l'on imposa la viande en même temps que certaines espèces de vins.

Dès qu'il eut l'assurance du subside, Pie V s'occupa d'envoyer 6.000 hommes en France, ce qui coûta 36.000 écus par mois. En ajoutant la solde de la « justice militaire » (qui comprenait même un tortionnaire), soit 348 écus par mois, la solde des officiers supérieurs et celle de 300 Suisses, la dépense mensuelle s'éleva à 47.917 écus. Le don du peuple romain dut être bien vite absorbé dans sa totalité. Les conseillers n'avaient pas dû d'ailleurs se faire beaucoup d'illusions sur ce point. Pourtant il ne semble pas que le pape ait eu de nouveau recours à leur générosité.

E. RODOCANACHI.

Les Huguenots anglais
ET LA
Société huguenote de Londres (1)

Cœlum, non animum, mutant qui transmare currunt. Par un des plus tristes accidents de l'histoire, nos pères sont venus trouver refuge en Angleterre. Les premiers arrivés regardaient avec constance vers la patrie perdue où ils espéraient, de jour en jour, pouvoir rentrer. La persécution continua, et quand la Révolution vint enfin offrir une possibilité de retour, la troisième génération était devenue trop anglaise pour en profiter.

Nos pères perdirent leur patrie, mais ils nous ont légué un précieux héritage : l'amour de la France, et le souvenir de leur constance et de leur foi.

C'est dans le but de conserver cet héritage que la *Société Huguenote* de Londres a été fondée en 1885 ; depuis lors,

(1) Le *Bulletin* est particulièrement heureux d'insérer cet émouvant message rédigé en français par l'éminent vice-président de la *Huguenot Society*, fidèle ami de notre Société depuis bien longtemps. Un article de notre secrétaire sera de même publié dans les *Proceedings* de l'Association-sœur.

elle a travaillé avec assiduité, comme le prouvent les trente-neuf volumes envoyés par elle à la Bibliothèque de la Société française.

1° Les *registres des Eglises* fondées par les réfugiés en Angleterre donnent la descendance des familles françaises, si nombreuses encore aujourd'hui, et aussi l'histoire de la vie et (pour la plupart) de la mort de ces Eglises. Pour nous, ces registres sont d'une importance primordiale : par leur moyen nous prouvons nos droits de Huguenots et de Français.

2° Les Comptes rendus (*Proceedings*) des réunions de la Société, quatre fois par an : communications des membres sur des sujets d'histoire huguenote.

Nous ne nous limitons pas à l'Angleterre : nous avons publié en partie les registres de Caen (1560-1572), de Loudun (1566-1582), et tous les registres de l'église de Guines (1668-1685). De cette dernière, nous avons pu suivre les traces, après 1685, à Douvres, où elle s'est reconstituée et a persisté jusqu'à 1731. Une chance heureuse nous a apporté les livres des comptes et du Consistoire, et ces documents ont fourni la matière de plusieurs articles.

Nous travaillons toujours, mais tout travail gagne énormément du moment qu'on sent la collaboration et la sympathie de frères à l'œuvre dans le même champ de travail. Membres de la Société de l'histoire du protestantisme français, vous êtes nos frères, et j'écris ces lignes parce que je sens que notre travail et le vôtre gagneraient mutuellement si nous nous connaissions mieux. Vous nous aiderez à retrouver nos ancêtres en France, nous vous aiderons à retrouver vos collatéraux en Angleterre.

Pour moi, Anglais maintenant depuis six générations, je suis resté Français de cœur ; preuve en est que j'ai osé m'aventurer (non sans beaucoup d'hésitation) à vous adresser ce message dans ma langue d'origine.

William Minet.

Documents

L'héritage d'une des victimes de l'Assemblée de la rue Saint-Jacques (1557)

Philippe de Luns, dame de Graveron

L'affaire de la réunion des protestants de Paris en un local de la rue Saint-Jacques, en face du collège du Plessis, dans la nuit du 4 au 5 septembre 1557, est bien connue maintenant (1). M. L. Romier a signalé et publié en 1914 (2) un document fort important et qui comprend la liste des cent trente et un hommes et femmes arrêtés par les autorités royales, document qui est conservé aux Archives d'Etat de Zurich (3). M. Weiss a repris cette publication en la commentant de près (4) : il a pu, grâce aux ressources variées de sa science, préciser les personnalités des prisonniers ; il semble qu'il soit difficile de rien ajouter à cet exposé définitif.

Un petit document, conservé dans un des nombreux répertoires de la chancellerie de France (5), qui se trouvent dans les collections de la Bibliothèque Nationale, le manuscrit français 3942, apporte quelques renseignements nouveaux sur la famille d'une des victimes de l'affaire et sur la manière dont fut réglé son héritage. On sait qu'un procès fut fait aux malheureux, saisis par les policiers (6) : c'était des

(1) N. Weiss, *Episodes de la Réforme à Paris : l'assemblée de la rue Saint-Jacques*, dans *Bulletin de la Soc. hist. prot.*, année 1916, p. 195-235. M. Weiss avait déjà étudié cet incident si révélateur — et qui « révéla aux autorités l'importance du groupe des Réformés parisiens », écrit M. Romier, dans les *Bulletins* de 1886 et 1888, p. 97 et 241.

(2) L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion : II. La fin de la magnificence extérieure : le roi contre les protestants*, 1914, in-8, p. 253-255 (*note*).

(3) Religions Schulsach, Französ. Angelegenh. I ; orig.

(4) Articles cités plus haut.

(5) Les secrétaires du roi y transcrivaient les rôles des actes présentés aux séances du sceau. Ce sont une suite de courtes mentions ou analyses. On comprend l'importance de ces registres qui ont fait parvenir jusqu'à nous-mêmes une foule d'actes disparus.

(6) E. Pasquier, *Œuvres*, t. II, 1723, in-fol., p. 77.

femmes et des vieillards qui n'avaient pu s'enfuir. Plusieurs des accusés périrent sur le bûcher (1).

Il s'agit, dans le texte sur lequel nous attirons l'attention, de *Philippe de Luns, dame de Graveron,* jeune femme héroïque, qui, après avoir défendu sa foi de touchante manière, périt dans un horrible supplice, à la place Maubert, le 27 septembre suivant (2). Elle avait 23 à 24 ans.

Suivant la coutume, les biens de la malheureuse (3) furent confisqués, et le gendre du chancelier Bertrand (4), Gaston de Foix, marquis de Trans (5), ne craignit pas de se faire adjuger ces sanglantes dépouilles (6).

Mais, après la mort de François II, et la fin de la réaction, caractéristique du gouvernement du cardinal de Lorraine, une détente se produisit : Catherine de Médicis semble pencher alors vers des idées de tolérance, que devait défendre l'éloquent Michel de L'Hospital. Elle écouta donc favorablement l'Amiral, qui plaida la cause de la martyre de 1557, et les biens confisqués et donnés à M. de Trans, furent restitués à la mère et aux frères de Philippe, plus de trois ans après le supplice. C'est ce que prouve la mention que nous signalons et dont voici le texte (7).

(1) Des interventions des ambassadeurs étrangers, notamment de ceux des cantons helvétiques, empêchèrent les condamnations des autres assistants. Voir les documents cités, par L. Romier, et *op. cit.*, p. 263.

(2) Strangulata prius, dehinc lento igne sub pedibus et facie fuit ustu lata. ». J. Crespin, *Martyrologium complectens præcipuum martyrum dicta et facta*. Hanoviæ, s. d., in-16, p. 619. Voir sur elle : N. Weiss, *loc. cit.*. p. 205. Eug. et Ém. Haag, *France protestante*, t. VII, 1857, in-8, p. 142. — Une plaque ne pourrait-elle être placée sur le lieu du supplice, à côté de la statue de Dolet, avec les noms des trois martyrs : Philippe de Luns, l'instituteur Nicolas Clinet et l'avocat Taurin Gravelle ? Elle pourrait servir d'exemple, et donner une leçon de tolérance, toujours nécessaire, aux passants. Voir sur l'affaire en général, et comme sources contemporaines : J. Crespin, *Histoire des martyrs*, éd. de Toulouse, t. II, 1885, in-8, p. 543. *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées du royaume de France*, éd. Baum, t. I, 1883, in-4, p. 116. A. de Chandieu, *Histoire des persécutions de l'Eglise de Paris jusqu'au temps de Charles IX*, 1563, in-8. Pierre de La Place, *Commentaires de l'état de religion sous Henri II, François II, Charles IX*, éd. du Panthéon littéraire (1874), in-8, p. 4 et ss.

(3) Elle possédait entre autre, par son mariage, la terre de Graveron ; le château, situé près de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), existe encore. M. Weiss en a donné des photographies dans son article.

(4) Cet homme d'église, — il fut archevêque de Sens et cardinal, — s'était marié avant d'entrer dans les ordres.

(5) Il avait épousé Marguerite, fille du chancelier. V. le P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique des grands officiers de la couronne*, t. III, 1730. in-fol., p. 388 ; t. VI, *id.*, p. 487.

(6) La Place. *op. cit.*, p. 4.

(7) Bibl. nat., ms. franç. 3942, fol. 56 v°.

« Don faict par ledict seigneur [Charles IX] à Agnès Dupuy,
» paouvre damoiselle, vefve de feu Hervé de Lungs (*sic*), et à
» François Bertrant et Jehan de Lungs, leurs enfants mineurs,
» de tous et chacuns les biens, tant meubles que immeubles, qui
» furent et appartindrent à feue Philippe de Lungs, fille dudict
» feu Hervé et de ladicte Dupuy, confisquéz audict seigneur par
» sentence confirmée par arrest de la court de Parlement à
» Paris, ayans esté ladicte Philippe exécutée à mort, pour cause
» d'hérésie, ledict don faict en faveur de pitié et aulmosne pour
» aider à la dict vefve à se nourrir et à entretenir aux estudes
» les dicts mineurs, ses enfans. Du XIIIJ[e] du dict mois de jan-
» vier [1560, 1561 n. s.], en faveur de Monsieur l'Admiral, la
» dicte dame Reyne, mère du Roy, présente. »

Ce document d'importance minime, méritait d'être signalé, puisqu'il permet d'évoquer l'un des noms glorieux du *Martyrologe*, et de préciser, en un détail sûr, la tentative de Catherine vers une politique libérale et réparatrice, qu'elle ne devait pas malheureusement toujours pratiquer (1).

Paul-M. BONDOIS,
Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale
(Cabinet des Manuscrits).

Etat des réfugiés au Pays de Vaud après la Révocation

Sous le titre de *Livre d'Or des Familles vaudoises*, MM. Henrioud et Delédevant ont publié (2) l'état complet des familles ayant droit de cité de l'Etat de Vaud. Les auteurs indiquent pour chaque famille ses origines connues, la com-

(1) *Bulletin* 1916, p. 214, mettre avant l'alinéa du deuxième paragraphe qui commence par ces mots, *Une autre preuve*, ces lignes : « Le 4 octobre, le parlement avait reçu de nouvelles lettres du roi se plaignant de « la longue tenue en l'expédition des procès faits à l'encontre des accusés », et, alléguant la nécessité de « faire plus amples interrogatoires et inquisitions », avait promis de faire diligence. (Le président HIVER, *Papiers de Pot de Rhodes*, 81-82).
Page 235 du même article, ajouter, à la fin du texte, un renvoi (2) à cette note : De Saules a dû continuer son ministère à Paris. J'ai, en effet, une lettre d'*Elie Philippin*, étudiant à Lausanne, à *Christophe Fabri*, pasteur à Neuchâtel, datée du 14 décembre 1557, que j'ai dû copier jadis à Zurich. Il parle de ce que les députés cités plus haut p. 218-219 avaient raconté, en sa présence, de l'insuccès de leur démarche, et ajoute que « *De Saules préside jusqu'à deux assemblées secrètes par jour* ». N. WEISS.

(2) Edition Spes, Lausanne, 1922.

mune de sa bourgeoisie, la date d'agrégation à cette bourgeoisie. (En Suisse, on entend par « bourgeoisie » le droit de cité communal héréditaire que doit posséder toute famille citoyenne d'un des Etats confédérés. Quelques familles possèdent plusieurs de ces droits.)

Le *Livre d'Or*, complété par quelques autres sources, a permis de reconstituer une liste à peu près complète des familles, actuellement vaudoises, réfugiées, par suite de la Révocation de l'Edit de Nantes, dans le Pays de Vaud, qui dépendait alors de la République de Berne. Il ne s'agit là que du Refuge *stable*, définitivement agrégé par la naturalisation. Le nombre des réfugiés au Pays de Vaud, qui y ont séjourné quelques semaines ou quelques mois, avant de gagner une autre contrée, ou qui y ont résidé une ou deux générations sans s'y naturaliser, est autrement plus considérable ! Il faudrait, pour en établir un état à peu près exact, se livrer à de longues recherches dans les archives de l'Etat de Berne et celles de presque toutes les communes vaudoises. Encore n'arriverait-on pas à un résultat absolument certain, le flot des passants ayant été particulièrement important dans cette contrée frontière ; le gouvernement d'alors, celui de « Leurs Excellences », de Berne, s'était montré particulièrement secourable aux misères des réfugiés.

La liste que nous donnons ci-dessous ne peut non plus être considérée comme comprenant toutes les familles du Refuge naturalisées au Pays de Vaud. Le *Livre d'Or* ne mentionne pas toutes les familles actuellement éteintes ; d'autre part, les municipalités n'ont pas toujours indiqué aux rédacteurs de cet ouvrage l'origine française réfugiée de certains de leurs ressortissants. Ce dernier cas doit toutefois être plutôt rare, attendu que, même dans les milieux campagnards les plus simples, les descendants de réfugiés, quoique entièrement assimilés à leur patrie actuelle, sont tous au courant de leur origine, et la rappellent volontiers avec quelque fierté.

Quoi qu'il en soit, l'état qui suit peut être considéré, croyons-nous, comme le plus complet donné jusqu'ici du Refuge en terre vaudoise.

Nous indiquons entre parenthèses, pour chaque famille, d'abord sa contrée ou son lieu d'origine en France, puis la commune vaudoise dont elle a acquis la bourgeoisie. Lorsque la province française d'origine n'est pas connue, la bourgeoisie est seule indiquée.

VEYRASSAT,
Avocat à Montreux.

NOMS DES FAMILLES	LIEUX D'ORIGINE EN FRANCE	BOURGEOISIE VAUDOISE
—	—	—
AGIER	*Gévaudan*	Aubonne
AILLAUD	?	Aigle
ALARY	?	Nyon
ALBERTIN	?	Bex
ALIBERT	*Languedoc*	Morges
ALLARD	?	Vinzel
ALMÉRAS	*Anduze*	Lausanne
ALRIC	?	Vevey
AMY	?	Romanel
ANDRÉ	*Nîmes*	Aubonne et Rolle
ANGELIN	*Albens*	Vevey et Bex
ANSERMET	*LaTour-du-Pin, Dauphiné*	La Tour-de-Peilz
ANTHONNET	?	Pizy
ARCHINARD	*Montélimar*	Lausanne
ARLAUD	*Maringes, Auvergne*	Orbe
ARQUIN	?	Rolle
ARTHAUD	*Beaufort, Dauphiné*	Dully
ASSINARE	?	Perroy
ASTRUC	*Creseilles, Vivarais*	Les Clées
ATGIER	*Saint-Laurent, Cévennes*	Orbe
ATTHENON	*Saint-Sébastien, Dauphiné*	Lavigny
AUBOIN	*Sommières, Languedoc*	Lausanne
AUDEMARS	*Dauphiné*	Le Chenit
AUDÉOUD	Saint-Laurent-du-Cros, Dauphiné	Cudrefin
AUDRA	*Dauphiné*	Rolle
AUNANT	*Lyon*	Rolle
AUSSET	*Languedoc*	La Tour-de-Peilz
AUTRAN	*Dauphiné*	Rolle
BALDY	*Cévennes*	Lausanne
BALLY	*Dijon*	Aclens
BARD	?	Luins
BARDET	*Cévennes*	Lausanne
BARGEON	?	Vevey
BARNAUD	*La Mure, Dauphiné*	Lausanne
BARNAVON	*Vienne, Dauphiné*	Prilly
BARRIÈRE	?	Treycovagnes
BAUP	*Mens, Dauphiné*	Vevey et Coinsins
BAUTHIAS	*Dauphiné*	Orbe
BAUTY	*Vienne, Dauphiné*	Aigle
BAYLON	*Dauphiné*	Lausanne
BAZIN	*Normandie*	Duillier
BÉCHERRAT	?	Rolle
BENOIT	*Vivarais*	Le Chenit
BENOIT	*La Gazelle, Auvergne*	Juriens
BÉRANGER	*Beaumont, Dauphiné*	Lausanne
BÉRARD	*Dauphiné*	Lausanne et Vevey
BERMOND	*Aspres, Dauphiné*	Assens

BERTRAND	*Nyons, Dauphiné*	Orbe
BESSIÈRES	*Champagne*	Lausanne
BESSAUD	?	Sarzens
BLACHÈRE	?	Bex
BOICEAU	*Poitou*	Apples
BOISSIER	*Sauve, Languedoc*	Nyon
BOMBERNARD	*Gex*	Gland
BONNARD	*Grenoble*	Arnex et Nyon
BONNET	*La Mure, Dauphiné*	Yverdon et Moudon
BONTOUX	*Saint-Laurent, Dauphiné*	Moudon
BORDE	*Chalais, Saintonge*	Lausanne
BOUCHERLE	*Montélimar*	Lausanne
BOULOGNE	*Sainte-Affrique, Rouergue*	Prilly
BOUQUET	?	Rolle
BOURÉLY	*Languedoc*	Orbe
BOURILLON	?	Aubonne et Lausanne
BOURLOT	?	Lausanne
BOUTAN	*Nyons, Dauphiné*	Lausanne
BOYER	*Provence*	Rolle
BRANDOIN	*Rouergue*	Mont-s.-Rolle
BRESSON	*Nîmes*	Aubonne
BRIARD	*Dauphiné*	Tannay
BRIÈRE	*Paris*	S.-Prex et Begnins
BRIGAND	*Gex*	Nyon
BRINDEAU	*Maine*	Rolle
BRISSAUD	*Limoges*	Orbe
BROUSSON	*Nîmes*	Yverdon
BRUEL	*Montpellier*	Lausanne
BRUN	*Dauphiné*	Corsier
BRUNET	?	Palézieux
BUGNON	?	Begnins
BUISSON	*Pont-en-Royans*	Orbe
CABROL	*Nîmes*	Rolle
CAMPART	*Normandie*	Lausanne
CANNAC	*Castres*	Vevey
CAZENOVE	*Languedoc*	Lausanne
CHABANEL	*Dauphiné*	Bremblens
CHABAUD	*Millau-en-Rouergue*	Paudex
CHABOT	*Les Baux, Dauphiné*	Eclagnens
CHABRAND	?	Orbe
CHAILLOT	?	Treycovagnes
CHALUMEAU	*Corbigny, Nivernais*	Allaman
CHAMBAUD	*Châteauneuf, Dauphiné*	Sainte-Croix
CHAMBORDON	*Robiac, Languedoc*	Trélex
CHAMBOS	*Valence*	Prilly
CHAMPEAU	*Châlon*	Aubonne
CHAMPEL	?	Vevey
CHAMPENDAL	?	Ballens
CHARLET	*Nantes*	Daillens

(A suivre).

Les réfugiés des environs de Mouchamps après la Révocation



MAISON GIRARD-SUZENET A MOUCHAMPS

Plusieurs historiens ont indiqué les noms de protestants de Mouchamps (Vendée) ou des environs, qui allèrent en pays étrangers après la Révocation ; aucun, à ma connaissance, n'a parlé des personnes suivantes:

En mars 1689, *Paul Girard*, âgé de quatorze ans à peine, fils de Charles Girard, greffier de la seigneurie de Mouchamps, et d'Anne Suzenet, part en Angleterre avec sa cousine *Charretier* et M. *la Morinière* (1). Le 13 août 1698, Girard père reçoit une lettre d'un cousin *Grolleau*, de Londres, qui le prie d'envoyer cette somme à M. Blesteau. Il lui envoya 1.000 livres par M. le Brun, messager d'Angers, lequel devait faire tenir cette somme à M. Blesteau, au logis de M. du Candal, à Paris. Ce fils périt sur mer pendant les tempêtes du mois de janvier 1701.

Le 30 octobre 1699, *Anne Suzenet* épouse Girard, et sa fille, Catherine-Aimée, âgée de 21 ans, quittent Mouchamps sur les onze à douze heures (du soir ?) pour aller en Angle-

(1) Probablement *Esaïe Buon*, sieur de la Morinière, des environs de Montaigu. La maison des Girard-Suzenet existe encore, c'est une des plus vieilles du bourg de Mouchamps. Cf. *Bull. hist. prot.*, nov.-déc. 1909 : *Les Temples de Mouchamps*, etc.

terre. Après avoir mentionné le départ de sa femme et de sa fille, Girard écrit : « Dieu les conserve et veuille les bénir et envoyer sur elles sa sainte bénédiction et les garder de tous les dangers et de la main de nos ennemis. »

Le fils aîné d'Anne Suzenet, Charles Girard, resté en Bas-Poitou, qui mentionne le départ de sa mère, dit qu'elle quitta Mouchamps le 9 novembre 1699 (au lieu du 30 octobre, date indiquée par son père) ; il ajoute qu'elle arriva à Jersey le 24 décembre suivant. Anne Suzenet revint en Poitou ; elle perdit son mari le 28 août 1704 et fit un second voyage en Angleterre, où elle arriva en novembre 1709. Après un séjour de près de dix ans dans ce pays, elle revint en France chez son fils aîné, *Charles Girard*, marié à *Charlotte Chappeau*, demeurant aux Fournis de Chantonnay, où elle arriva le 10 septembre 1719. Anne Suzenet mourut protestante, aux Fournis, à l'âge de 80 ans, le 18 février 1726, et dut y être enterrée. Ses biens saisis et mis en bail au profit du roi, « à cause de son évasion », en 1699, l'étaient encore à sa mort.

*
* *

Le 4 mars 1700, *Gabriel Boisson*, sieur de la Chartrie, part de Mouchamps pour se rendre en Angleterre. Une mention de son départ, écrite par Girard-Suzenet, son oncle, est terminée par ce vœu : « Dieu le conduyse et luy fasse la grâce de venir à bout de ses desseins et le veuille garder de tous dangers et de la main de nos ennemis ». Boisson retourna chez lui le 5 décembre 1707.

A la fin d'août 1724, maître Gabriel Boisson, sieur du Bignon, et Marie-Anne, sa fille, partent de Vendrennes pour se rendre en Angleterre.

Le 23 janvier 1725, *Louis Gallet*, sieur de la Combe, et sa femme, quittent la maison de Charles Girard-Chappeau, leur parent, où ils avaient dû séjourner à leur retour d'Angleterre et d'Allemagne. La Combe y revint au mois d'août 1726.

Le 25 juillet 1725, arrivent à Mouchamps, la fille de la veuve *Châtaigner*, de cette paroisse, et le fils du sieur *Moquet*, de Pouzauges, qui reviennent de Jersey, « où ils avoyent été se faire épouser », les curés de leurs paroisses n'ayant pas voulu les marier (1).

B. SARAZIN.

(1) *Notes* de Charles Girard, époux Suzenet, et *Cahier-Journal* de son fils, Charles Girard, époux Chappeau : communiqués par M. G. Pilastre ; — Papiers de M. Jh Rousselot.

Pierre Claris, abbé de Florian et l'ancien pasteur Pierre Astruc

En même temps que paraissait, dans le dernier *Bulletin*, notre article sur la Conversion de P. de Claris, la *Revue d'Histoire et de Philosophie religieuses* (de Strasbourg) publiait une étude de M. Alphandéry sur Jean Astruc, dont il y a lieu de relever une note (1924, p. 55). D'après un registre ancien, qui est aux mains du pasteur R. Curchod, de Lausanne, les vers populaires mentionnant la conversion de l'abbé de Florian, et que nous avons reproduits en partie (v. plus haut p. 44), auraient été dirigés non pas contre le sieur Ducros de Montmars, mais contre l'ancien pasteur Pierre Astruc (le père de Jean).

La copie de M. Curchod, ainsi que ce dernier veut bien nous l'apprendre, se trouve dans un cahier de copies diverses, dont les premières (*Observations diverses*) émanent d'un habitant d'Anduze, en Cévennes, et remontent à 1693. Une autre main, ensuite, a transcrit :

1° Une « *Pratique de la Religion chrétienne dans les troupeaux privés de leurs pasteurs* ». (Voir *Bull.* XXXII, p. 361, et nos *Prédicants Protestants*, I, p. 78.)

2° « *La Chaîne d'Or* ». (Il s'agit du petit volume intitulé : « *La Chaîne d'Or pour enlever les âmes de la terre au ciel...* Traduit de l'anglais du docteur Stevens, et augmenté de plusieurs Réflexions salutaires... Dédié aux fidèles protestans français échapez de la Grande Tribulation, qui sont Réfugiez aux Païs étrangers. A Genève, chez J. Antoine Querel MDCCVIII ». Nous avons retrouvé deux exemplaires de cet ouvrage dans les Basses-Cévennes.)

3° Une « *Complainte des Eglises persécutées* » (c'est probablement la « Complainte de l'Eglise affligée ». Voir *Bull.* I, p. 316 ; XLIII, p. 555 et 612).

4° Des Vers au Roi Louis XIV (publiés *Bull.* II, p. 557 et XLV, p. 552).

5° Vient alors la « *Satire contre Astruc de Sauve* ».

Une troisième main, enfin, a copié deux sermons (de 1712) prononcés par « Michel de Turetin, pasteur et professeur aux Langues orientales dans l'Eglise et Académie de Genève ».

Ces diverses pièces ne semblent pas nous reporter à une date de beaucoup postérieure à 1718 (date où a paru *la Chaîne d'Or*), et par conséquent, nous maintiennent assez près de la conversion de l'abbé de Florian (1717). Comme l'abbé était parti de Sauve, où habitait justement Pierre Astruc, le titre de « *Satire contre Astruc* » paraît être le plus

ancien et le plus plausible de tous ceux qui ont été mis en tête des « *Reproches* » que nous avons mentionnés.

Il reste cependant une difficulté. Cette « *Satire contre Astruc* » dit que le ministère fidèle du pasteur apostat aurait duré « plus de vingt ans » : or, Pierre Astruc n'a été pasteur que de 1681 à 1685. Les copies qui donnent ces vers comme s'appliquant à M. de Montmars, portent « près de trente ans » et ne sont pas plus exactes, ce dernier ayant exercé ses fonctions de 1684 à 1685. Celles qui les dirigent contre Maline dit Fléchier, et où on lit aussi « plus de trente ans », sont également fautives, Malines ayant été reçu proposant en 1739 pour abjurer en 1752. Tout examiné, on peut donc se demander si les « *Reproches* » n'auraient pas été composés pour atteindre un autre pasteur apostat des Basses-Cévennes, dont le ministère aurait débuté avant 1665 ou avant 1655.

Il serait intéressant de publier une édition critique, issue de la comparaison de copies souvent fort mauvaises, de ces Complaintes du Désert, dont beaucoup ont sombré dans l'oubli, et dont quelques-unes étaient encore chantées dans les filatures des Cévennes, il y a cinquante ans.

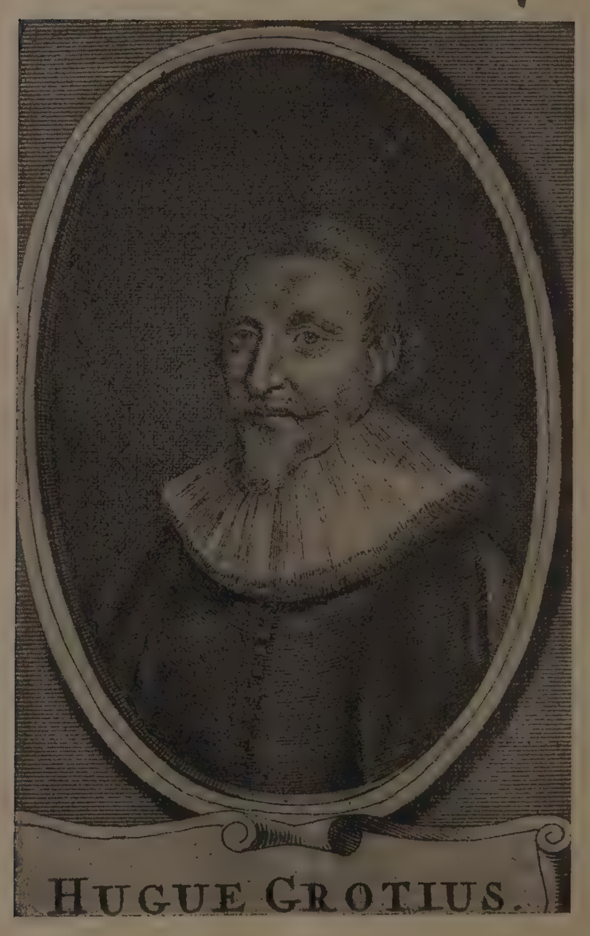
A propos encore de l'abbé de Florian, M. N. Weiss a l'obligeance de nous signaler aux *Archives Nationales,* TT. 139, XVII, un dossier relatif à Jean de Florian, frère du converti, qui réclame en 1727 les biens de son oncle Jean Galissard, sorti du royaume. Les détails que Jean de Claris fournit sur ses douze enfants, dont cinq sont dans des couvents, confirment les données de la *France Protestante,* 2e édition, IV, 398.

Ch. Bost.

ACTUALITÉS

Deux réunions sous les auspices de notre Société

IIIe Centenaire du Traité de Grotius
De jure belli ac pacis



Lamsveld del. et f.

Le projet de commémoration en l'honneur de Grotius, formé par notre Société, a reçu un assentiment unanime ; il a été particulièrement bien accueilli en France, en Hollande et dans le monde entier, par tous ceux qui s'intéressent aux questions de droit international, soit au point de vue juridique, soit au point de vue chrétien. Le docteur Adatci, ambassadeur du Japon en Belgique, vice-président de l'Institut de droit international, a accepté avec empressement d'être membre du Comité d'organisation : « On ne saurait, écrit-il, assez magnifier et faire revivre dans la mémoire des générations ceux qui ont consacré leur vie au règne du Droit. »

La plaque inaugurée le dimanche 4 mai est fixée contre un pilier de la grille de l'ancien château de Balagny ; elle est ainsi conçue :

Ici en 1623, *chez M. de Mesmes* GROTIUS *commença son immortel ouvrage* DE JURE BELLI AC PACIS, *un des fondements du droit international moderne.*

Société de l'histoire du protestantisme, 1924.

Fier qu'on rappelât ainsi le souvenir de l'hospitalité accordée par lui il y a trois siècles, le village de Balagny s'était mis en fête : la mairie et beaucoup de maisons étaient pavoisées aux couleurs françaises et hollandaises ; le Conseil municipal se rendit à la gare pour recevoir les membres du Comité ; le sous-préfet avait envoyé la gendarmerie pour leur former une garde d'honneur ; les élèves-maîtresses de l'école primaire supérieure de Mouy vinrent se joindre à la population massée sur la place du village.

En termes excellents, la vie de Grotius fut résumée et son œuvre appréciée successivement par le ministre des Pays-Bas en France, le jonkheer J. Loudon ; M. le professeur A. Weiss, membre de l'Institut, vice-président de la Cour permanente de justice internationale, et M. J. Viénot, président de la Société de l'histoire du protestantisme français. Celle-ci était, en outre, représentée par son vice-président, M. Rott ; son secrétaire, M. le pasteur Pannier ; M. L. Sarrut, premier président de la Cour de cassation, et M. Eug. Chatoney. Parmi les autres membres du Comité d'organisation présents, on remarquait MM. Basdevant et de Lapradelle, professeurs à la Faculté de droit de Paris, M. Dumas, membre de l'Institut de droit international, à la généreuse initiative duquel était due cette commémoration. Le texte des allocutions paraîtra dans la *Revue de droit public interna-*

tional ; un compte rendu a paru dans *La Paix par le Droit* (juin), dans *Le Temps* du 7 mai, et dans des journaux hollandais (*Handelsblad* d'Amsterdam, etc.).

Bonne journée, qui encourage la *Société de l'histoire du protestantisme français* à rappeler ainsi par des manifestations publiques, en accord avec les professeurs compétents et avec les autorités locales, la grande part prise par les protestants dans l'histoire de la France et les progrès de la civilisation.

IIIe Centenaire de la fondation de New-York

Le 4 juin, une assemblée nombreuse et choisie remplissait les salons de la Maison du protestantisme, 47, rue de Clichy, répondant à l'invitation de notre Société et du Comité protestant des Amitiés françaises à l'étranger. D'abord M. de Peyster a parlé des premières familles huguenotes qui partirent pour l'Amérique en 1623 et y fondèrent la petite colonie qui est devenue la grande cité de New-York. (Ce *Bulletin* reproduit les parties essentielles de cette intéressante communication, faite par le descendant d'une de ces premières familles.)

Puis, M. le pasteur Georges Lauga nous a apporté le vibrant écho des magnifiques cérémonies dans lesquelles le Comité des Amitiés françaises lui avait permis de représenter, en même temps que les Eglises protestantes de France, notre Société ; sœur aînée de toutes les Sociétés huguenotes d'Amérique, elle était heureuse de leur témoigner le profond intérêt avec lequel elle s'est associée à ces belles manifestations.

M. Lauga a bien voulu écrire pour nos lecteurs un bref résumé de ses longues pérégrinations :

« 29 *Avril*. — Dîner et réception officielle organisés à *New-York* par la Société Huguenote d'Amérique, dont le président est Mr Joan Jay Schefflin, descendant de l'illustre Jean Jay.

1er *au* 3 *Mai*. — Cérémonies en *Floride*. Inauguration à Mayport, sous les auspices du Chapitre de Jacksonville des Filles de la Révolution américaine, du monument *Jean Ribaut*, réplique de la pierre mémoriale élevée à l'endroit

même de son débarquement par le marin dieppois en 1562. Présence émouvante à cette cérémonie du colonel Gaspard de Coligny ; lecture d'un travail historique de grande valeur par M. de Simonin, consul de France à la Nouvelle-Orléans.

5 *au* 8 *Mai.* — Cérémonies en *Caroline du Sud.* A Charleston, service religieux dans la vieille église huguenote de cette ville et pèlerinage aux anciens lieux de culte des premiers colons protestants français. A Parris-Island, pose d'une pierre commémorative sur l'emplacement d'un vieux fort bâti par *Ribaut* et *Laudonnière,* et que des fouilles savantes opérées sous la direction du général Eli Cole ont permis de reconstituer.

8 *Mai.* — Assemblée de la Société de l'Histoire de la Reformed church d'Amérique et réception à la Faculté de théologie de *Lancaster.*

9 *au* 11 *Mai.* — Réceptions officielles à la Maison Blanche par M. le Président Coolidge, dans les principaux ministères et au Sénat. Cérémonie nationale au temple de Grace Church, en présence des ambassadeurs de France et de Belgique.

14 *Mai.* — Cérémonie organisée par la Société huguenote de *Pensylvanie,* dans la chapelle nationale George-Washington, à Valley Forge, sur le champ de bataille où Lafayette fut promu officier dans l'armée américaine. Remise solennelle de la décoration de la Croix Huguenote aux deux aumôniers en chef de l'armée et de la marine américaine, ainsi qu'aux délégués des Eglises de France et de Belgique.

17 *Mai.* — Excursion historique à *Statten Island,* aux lieux où habitèrent quelques-uns des premiers colons wallons.

18 *Mai.* — Culte commémoratif à l'Eglise protestante française de *New-York* et arrivée du pèlerinage des descendants huguenots de New-Rochell, venus à pied dans la nuit (50 kilomètres), pour refaire ainsi le trajet que faisaient chaque dimanche leurs Pères. Inauguration solennelle à Huguenot Park, dans l'île de Statten, de l'Eglise mémoriale du Tricentenaire.

19 *Mai.* — Participation à la fondation de la Ligue qui fédérera désormais les Sociétés huguenotes d'Amérique.

20 *Mai.* — Inauguration par la municipalité de New-York et par le maire, M. Hyland, du monument envoyé par la Belgique et présenté par M. l'ambassadeur de Cartier ; remise d'une médaille de la ville de Mons, par M. le pasteur Hoyois. Par décision de notre ambassadeur, M. Jusserand, le délégué de nos Eglises représentait officiellement la France à cette cérémonie.

Dîner officiel offert au Secrétaire d'Etat Hoover et à l'ambassadeur de Belgique, par M. Robert de Forest.

21 *Mai.* — Excursion à *New-Rochell* et réception par la Société huguenote de cette ville au musée historique.

22 *Mai.* — Réception et cérémonie commémorative au City College, en présence de 1.200 étudiants et des professeurs.

23 *Mai.* — Lunch d'adieu offert par le Federal Council aux délégués des Eglises de France et de Belgique. »

M. Lauga a remis à la Société d'histoire du protestantisme, pour son musée de la rue des Saints-Pères, un morceau d'un poteau de cèdre, coupé à l'endroit où Ribaut construisit « Charles Fort », et pour sa bibliothèque diverses brochures de circonstance (1).

Il a rapporté, en outre, de beaux exemplaires du demi-dollar, frappé aux Etats-Unis, à l'effigie de *Coligny* et de son gendre *Guillaume le Taciturne* (tous deux ancêtres de la reine de Hollande actuelle comme l'a rappelé son ministre plénipotentiaire, M. de Graeff, lors de la dédicace de la *Huguenot memorial church,* à Statten Island, le 18 mai).

Le Comité des Amitiés françaises a, par un message de télégraphie sans fil, expliqué à des milliers d'auditeurs le sens de cette commémoration qui aura son retentissement dans le monde entier.

*
* *

On va célébrer en Angleterre et en Amérique, par de grandes réunions, le 300e anniversaire de George Fox, né près de Birmingham en juillet 1624, fondateur de la *Société des Amis,* trente-six fois emprisonné au cours des soixante années de son ministère (2).

*
* *

L'Union des Eglises Evangéliques Libres de France a commémoré le centenaire de la naissance d'Edmond de Pressensé (7 janvier 1824), dans une réunion à laquelle ont pris part M. le pasteur Philippe Bridel, professeur à la Faculté de théologie de l'Eglise Libre du Canton de Vaud, et M.

(1) *The* de Forests *and the walloon founding* of *New Amsterdam,* by Lucy Garrison Green, printed privately in connection with the celebration, etc. [avec préface de R.-W. de Forest. C'est une thèse soutenue en 1916 à l'Université de Nebraska].

Charles fort on Parris Island, first erected in America, original stockade built by Ribault (1562), *relocated,* etc., by Geo. Osterhout.

(2) Cf. *G. Fox,* par H. Van Etten, Paris, Soc. des Amis, 20, av. Victoria.

Raoul Allier, doyen de la Faculté libre de théologie protestante de Paris.

*
* *

4e Centenaire de la Réforme à Montbéliard

« Le lundi de Pentecôte, le vaste temple Saint-Martin était entièrement rempli pour entendre MM. Meyer, inspecteur ecclésiastique, Vurpillot, pasteur à Audincourt, des délégués de Neuchâtel, d'Alsace et de Paris.

Une foule plus nombreuse encore — on a contrôlé près de 3.000 entrées — s'étageait, l'après-midi, sur la pente du coteau de la propriété de M. A. Roux, au pied de laquelle avait été construite une scène rustique. La pièce historique, en cinq actes, qui retraçait divers épisodes de la Réforme à Montbéliard, a produit sur le public la plus vive impression. L'épisode de la dispute du cordelier et de Farel, ainsi que celui du paysan appelant ses frères à la révolte ont eu surtout du succès. D'un bout à l'autre, le public a vibré. Il convient de féliciter l'auteur de cette pièce d'une haute inspiration et d'une belle tenue littéraire, M. le pasteur E. Monnin. Le chœur comprenait plusieurs centaines de chanteurs admirablement entraînés.

Le soir, à Saint-Martin, M. le professeur John Viénot, dont l'érudition sait si bien se faire aimable, spirituelle et charmeuse, a parlé de la façon la plus captivante et avec de nombreux détails, des événements qui se produisirent à Montbéliard dans la première moitié du XVIe siècle. Aux précisions historiques, il a joint ces vues générales qui éclairent le présent et l'avenir, et donnent à l'histoire sa valeur véritable. »

(Extrait du *Pays de Montbéliard*, 11 juin).

*
* *

L'Hôtel des ambassadeurs de Hollande

Par décret, l'immeuble sis à Paris, rue Vieille-du-Temple, 47, a été classé parmi les monuments historiques. Cet hôtel, dont le beau portail date de 1610, a été reconstruit après 1635 et loué aux ambassadeurs de Hollande vers 1720. Là vinrent alors les protestants de Paris, des environs, et même de villes et villages éloignés, car c'était le seul endroit où — grâce au chapelain de l'ambassadeur — baptêmes et mariages pouvaient être célébrés par un pasteur.

Parmi les manuscrits de notre bibliothèque (n° 410) figure la « *liste des catéchumènes examinés et reçus* », par M. Dumont et ses successeurs, de 1727 à 1781.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE
ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

Eug. Hubert, de l'Académie royale de Belgique, *Le Protestantisme dans le Hainaut au XVIII*e *siècle* (1).

En me faisant l'honneur de m'adresser son ouvrage, M. Hubert l'accompagnait de quelques lignes : « ... il est, me disait-il, d'un chercheur étranger à votre Eglise, mais qui a toujours pris un intérêt très vif au passé de vos frères ; je serais très heureux si vous pouviez éprouver quelque agrément dans la lecture de cette œuvre modeste ». *Œuvre modeste*, en effet, si l'on regarde aux dimensions du sujet, mais œuvre de conscience et de justice, et exécutée avec tant de soin et de compétence qu'on pourrait y voir un modèle du genre. C'est un mémoire présenté à l'Académie royale de Belgique par un ancien ministre des sciences et des arts : par ses qualités extérieures non moins que par son contenu et sa tenue littéraire, cet ouvrage est digne de la plus haute estime.

Dès 1882, professeur d'histoire à l'Athénée royal de Liège, M. H. a publié un livre intitulé : « *Etude sur la condition des protestants de Belgique depuis Charles-Quint jusqu'à Joseph II : édit de tolérance de* 1781 » ; voici la conclusion : « Nous espérons avoir démontré que le décret de tolérance du 12 novembre 1781 fut un acte opportun et méritoire : *opportun*, parce que, depuis longtemps, les Réformés de nos provinces n'aspiraient plus à jouer un rôle politique comme leurs devanciers du XVIe siècle, et ne demandaient que la liberté religieuse ; *méritoire*, parce qu'il était d'une modération extrême et qu'il accordait des droits naturels à des déshérités. » Je ne saurais dire que cette manière de voir me donne entière satisfaction ; mais elle dénote un esprit préparé à compatir aux souffrances de tant d'obscurs et sincères croyants qui ont dû attendre si longtemps cette liberté, qui était (M. Hubert en convient) leur droit naturel. Il s'agit, dans l'ouvrage que nous annonçons, d'un groupe de ces déshérités ; c'est un épisode local de la longue et

(1) 180 p. in-4°, Bruxelles, Hayez, 1923.

douloureuse lutte dont la liberté religieuse fut enfin le prix, et précisément un épisode qui, dans sa phase dernière, eut pour occasion déterminante l'édit de tolérance de Joseph II.

Que de choses il y aurait à dire si, replaçant ce menu fait dans la série des événements historiques dont il fait partie, on voulait montrer comment la Belgique, après avoir été, au XVIᵉ siècle, sous la main de fer de l'Espagne, comme la terre d'élection du fanatisme poussé à ses dernières limites, est devenue de nos jours le pays où la liberté en matière religieuse est le mieux comprise et le plus largement pratiquée ! « C'est le seul pays d'Europe où toute Communion, toute Eglise peut s'établir sans autorisation préalable. Autre part, il y a tolérance, liberté limitée ; ici, il y a liberté (entière) de conscience, sanctionnée par la loi même (1). »

M. Hubert, cette fois, a borné son horizon aux annales d'une petite église protestante belge (Dour), qui lui ont paru offrir un fait digne de l'attention de l'historien : un certain nombre de familles se transmettant une tradition religieuse qu'elles disent tenir de leurs ascendants de l'époque de la Réformation, tradition de croyances et de pratiques qui les unit entre elles en les séparant de leur ambiance, et les met en opposition avec les pouvoirs publics dont elles relèvent.

Qu'il s'agisse de familles et non d'individus, c'est ce que prouve le fait que ce sont toujours les mêmes noms qui reparaissent et ce sont encore ceux qui se retrouvent dans le noyau solide de l'Eglise de Dour aujourd'hui (2).

Aucun doute sur la religion que professent ces familles. Elles peuvent ignorer si elles se rattachent à Luther ou à Calvin, ce qu'elles savent c'est qu'elles sont protestantes, et veulent le rester. Elles ont la Bible et quelques livres de piété. Elles se réunissent tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre, pour lire et méditer les saintes Ecritures, chanter des psaumes, prier ensemble ; ces réunions leur tiennent lieu des offices divins catholiques. Pourquoi elles n'assistent pas à ces offices ? Parce que la messe est, à leurs yeux, un acte d'idolâtrie. Pour elles, l'autorité du pape et des conciles ne compte pas. Leur seule autorité, c'est la Bible. Elles nient le pouvoir sacerdotal du prêtre. Dieu pardonne directement au pécheur qui se repent et qui croit.

Comment le clergé, armé comme il l'était des lois du XVIᵉ

(1) *Le protestantisme belge*, par un Belge, p. 357.

(2) Le principal de ces noms est *Harmégnies* et non *Harmignies* comme l'écrit M. Hubert. Deux autres *Corrigenda* : p. 35, *Quévy* pour *Quiévy*, p. 39, *Defrère* pour *Defrise*.

siècle, pouvait-il tolérer la profession plus ou moins ostensible de pareilles « hérésies » ? Certes, il ne la tolérait pas : nous assistons, dans le récit de M. Hubert, aux enquêtes, aux poursuites par lesquelles le clergé s'efforçait de les réprimer. Mais, si les lois étaient restées les mêmes, les temps étaient changés : sans parler du progrès général des idées, il y avait dans les provinces wallonnes deux circonstances locales qui tendaient à mitiger envers nos protestants la sévérité des tribunaux ecclésiastiques : d'une part l'impression d'horreur laissée dans les esprits par les atrocités de Philippe II et de ses sbires, d'autre part le voisinage de la Hollande ; on pouvait craindre que trop de rigueur déployée contre les protestants en pays catholiques n'attirât sur les catholiques en pays protestants des représailles. Il faut bien le dire aussi : la foi huguenote n'en était plus à la phase héroïque de son histoire. A l'adoucissement de la répression répondait l'amollissement de la résistance. Ne fallait-il pas avoir, pour soi et ses enfants, un état civil ? et si, pour l'avoir, il en coûtait certains actes de catholicité que les pères eussent refusés, ces actes n'étaient plus que des formalités dont n'étaient dupes ni ceux qui les concédaient, ni ceux qui les exigeaient.

Deux noms, entre ceux que cite M. Hubert, semblent devoir être retenus : *Georges Abrassart* et *Gilles Laurent*, deux hommes sur la fin de qui les documents font défaut, ou ne jettent qu'une lumière douteuse, mais qui paraissent bien avoir donné leur vie pour rester fidèles à leur religion (1).

Le dernier chapitre du livre est le plus intéressant pour nous, protestants français, qui y voyons figurer un homme dont le nom appartient à l'histoire de nos Eglises. Mais le moyen de résumer en deux pages des faits qui en tiennent vingt dans le volume que nous analysons, sans compter les cinquante-six pages de documents ! Indiquer le sujet de ce chapitre est tout au plus ce qui nous est possible.

Il s'agit d'une tentative des protestants de Dour pour se constituer en une Eglise avec pasteur, temple et consistoire. En juillet 1788, ils en demandent l'autorisation par une péti-

(1) Cela ressort, me semble-t-il, du récit de M. Hubert lui-même en ce qui concerne Abrassart. Pour Laurent, le document qui le dit mort réconcilié avec l'Eglise m'est parfaitement suspect. Je m'en tiens à la tradition reçue dans l'Eglise de Dour, qui le représente comme ayant été traîné à la queue d'un cheval (c'est-à-dire ayant été emmené en exil enchaîné à la selle d'un cavalier de la maréchaussée) et étant mort des suites de ce mauvais traitement. Quant à la comédie sacrilège qui a dû se jouer autour de son dernier moment, je n'en tiens aucun compte.

tion adressée à l'empereur. Par son décret du 12 novembre 1781, Joseph II a prétendu donner la liberté de conscience à ses sujets. Mais ceux-ci, dans leur immense majorité, n'en ont cure. Car, ainsi que l'a dit un historien (Hymans), il ne faut pas oublier que « le peuple belge, étouffé par une longue oppression, était, à la fin du XVIIIe siècle, d'un demi-siècle en retard sur la civilisation européenne » ; et que peut la loi qui a contre elle les mœurs ? Une révolution éclate, dite « des patriotes » ou « brabançonne », et, après dix ans de lutte, aboutit à la constitution des *Etats-Unis de Belgique*. Joseph meurt découragé ; « il a eu le tort de prendre le peuple belge pour un homme et cet homme pour un philosophe ». Léopold II lui succède, mais ne peut recouvrer ses provinces wallonnes que par un arrangement dans les conditions duquel la liberté religieuse n'obtient même pas une mention. Les protestants de Dour se voient déboutés de leur revendication ; le décret qui en a été la décevante occasion, est abrogé. Nous sommes en 1792 : la révolution brabançonne a eu pleinement raison des intentions libérales du despote philosophe.

Mais, sur ces entrefaites, une autre révolution s'est produite qui aura raison de tous les despotismes : c'est la Révolution française. En 1794, la victoire de Fleurus donne la Belgique à la France et la France donne à la Belgique la liberté religieuse. Alors se constitue l'Eglise de Dour, avec, pour premier conducteur, un jeune pasteur picard, qui l'organise et la dessert par des visites régulières.

Jean de Visme (1), pasteur de Quiévy-en-Cambrésis, débute ainsi dans une carrière dont la principale activité consistera dans la restauration de nos Eglises du Nord. Ses travaux mériteraient d'être racontés ; peut-être le seront-ils un jour. Il n'est que juste, en attendant, de mentionner la part qu'il prit à l'instauration de l'Eglise de Dour. Associé, dès la première heure, aux efforts de cette Eglise, et venu à Dour pour baptiser un enfant, il fut arrêté par des cavaliers de la maréchaussée, emmené à Mons, écroué dans la prison de cette ville ; il y fut retenu 48 jours, heureux d'en être

(1) M. Hubert écrit *Devisme* et à bon droit, puisque tel il a trouvé ce nom dans les documents qu'il reproduit. Mais l'orthographe légale est *de Visme*, comme en ont décidé trois jugements en rectification d'état civil, des tribunaux de 1re instance : 1° de Valenciennes (7 juin 1871), 2° de Mons (29 décembre 1871) et 3° d'Amiens (9 janvier 1874). De plus, un jugement du tribunal civil de la Seine, en date du 29 juin 1909 ordonne la rectification à la mairie du 9e arrondissement de Paris de trois actes portant *De Visme* (avec un grand *D*) au lieu de *de Vismes* (avec un petit *d*). (Note communiquée.)

quitte à ce prix, car (ainsi qu'il le dit à son père dans une lettre que nous avons sous les yeux) : « Huit jours plus tard, la révolte des patriotes éclatait dans la ville », et il est à croire que « si les fanatiques m'avaient eu à leur disposition, en supposant que je fusse sorti de prison, c'eût été avec les étrivières. » Le 14 janvier 1804 (l'Eglise existait légalement et le pasteur y venait de plein droit pour l'exercice de ses fonctions), nouvelle arrestation par la gendarmerie de Quiévrain :

« La date périmée de mon passeport, écrit-il à son frère le 16 février suivant, en fut le prétexte, mais le fanatisme en fut la cause. Neuf personnes faisant profession dans l'une de leurs maisons d'une espèce de protestantisme eurent en ce jour le même sort que moi. Rien ne put décider le bourgmestre d'Elouge, près Dour, à me relâcher. Sur sa simple déclaration, aussi arbitraire que pouvaient l'être autrefois les lettres de cachet, « ces personnes nous ont paru suspectes », — nous fûmes tous jetés dans une prison criminelle à Mons. J'y restai cependant moins de temps qu'en 1789. Dès que le préfet français Garnier en fut informé, il me relâcha, après 42 heures de détention, me témoigna chez lui comment il était fâché de cette insulte et réprimanda très sévèrement le bourgmestre d'Elouge. Je lui ai écrit depuis pour le remercier et pour obtenir l'élargissement de mes compagnons d'infortune. Il vient de m'apprendre, par une réponse fort honnête, que sept sont élargis, et que deux sont renvoyés devant le tribunal pour être placés dans un hospice s'ils sont regardés comme insensés. Je vais encore lui écrire en faveur de ces deux malheureux, qui, pour n'être ni catholiques ni protestants et avoir des opinions particulières, ne sont pas atteints de démence et ne peuvent être condamnés à la réclusion. »

Cette solidarité dans la lutte et dans la victoire aurait suffi sans doute pour rendre le nom du pasteur inséparable de celui de l'Eglise. Mais, par surcroît, le fils et le petit-fils de Jean de Visme se succédèrent après lui à la tête de l'Eglise de Dour, et les trois couvrirent de leur ministère un espace de plus de 80 années (1788-1869). Par l'évangélisation (cette noble revanche des persécutions), l'Eglise de Dour est devenue la mère de plusieurs autres, les unes unies à l'Etat, les autres indépendantes de tout lien officiel, toutes vivantes et conquérantes ; le Borinage (1), dont Dour est,

(1) On désigne ainsi la contrée au S.-O. de Mons, un des plus riches bassins houillers de la Belgique. Ce nom contracté de *Boverinage*, et les appellations de Pâturages et de la Bouverie, deux des principales communes, témoignent de ce qu'étaient les occupations principales des habitants, avant que les charbonnages eussent transformé les aspects et les mœurs. C'est par les travaux du deuxième pasteur de Dour, Joanthan

pour ainsi dire, par droit d'ancienneté, le chef-lieu protestant, est aujourd'hui peut-être le plus beau champ de travail de l'Eglise chrétienne missionnaire belge, vérifiant ainsi une fois de plus la parole de Tertullien : *Sanguis martyrum semen ecclesiæ.*

J. DE VISME.

Benjamin Faucher : *Les Registres de l'état civil protestant en France depuis le XVI*[e] *siècle jusqu'à nos jours* (1).

M. Faucher, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, a été frappé de la dispersion actuelle des registres constatant les naissances, les mariages et les décès des protestants ; on ne sait où consulter ces documents : les uns ont été versés aux Archives nationales, départementales, communales, hospitalières ou judiciaires, beaucoup d'autres sont restés dans les dépôts de pièces appartenant aux consistoires des Eglises réformées ou luthériennes ; d'autres enfin sont entre les mains de simples particuliers.

Après avoir exposé la législation qui a successivement régi la tenue de ces actes, M. Faucher propose, afin d'apporter un peu d'ordre dans ce chaos, la répartition suisante :

Registres de 1559 *à* 1685 (baptêmes, mariages, sépultures) au greffe du tribunal civil ou aux Archives départementales, série E, y compris les doubles de la période 1667-1685, et même ceux de la période 1559-1667 ;

Registres de décès (déclaration du 11 décembre 1685, registre unique) : aux Archives départementales, série B^1 ;

Registre de décès des protestants étrangers (arrêts de 1720 et 1726, deux registres doubles), aux Archives départementales, série B^6 ;

Permis d'inhumer (déclaration du 9 avril 1736), aux Archives départementales, série B^6 ;

Registres du Désert, aux Archives communales (doubles aux Archives consistoriales) ;

Registres de l'Edit de Tolérance : minute aux Archives communales ou aux Archives départementales (série B^1, fonds des juridictions inférieures) ; grosse aux Archives départementales (série B^2, fonds des parlements, ou des baillages et maréchaussées).

de Visme, que le Borinage, entre les années 1830 et 1840, acquit un certain renom dans les annales de l'Evangélisation (V. *La feuille religieuse du canton de Vaud*, 1839, et le traité intitulé *Célestine ou l'aveugle de Pâturages*, 1841 (réimprimé en 1914).

(1) Brochure in-8° extraite de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (juil.-déc. 1923, t. 84).

Ce classement nouveau serait fort long ; en attendant qu'il soit terminé, M. Faucher demande dès maintenant :

1° La centralisation aux Archives départementales des registres protestants conservés dans les greffes des tribunaux civils ou des cours d'appel (1).

2° L'établissement d'un répertoire numérique (par département) des registres protestants conservés dans les divers dépôts, publics ou privés.

Ce travail est terminé dans les départements de la Drôme, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Faisons des vœux pour que le Gouvernement adopte une solution conforme à ces conclusions et souhaitons que les particuliers détenteurs de ces pièces d'archives les restituent aux dépôts publiés, ou en fassent don à la Bibliothèque de la *Société de l'histoire du Protestantisme français* ; où ils seront précieusement conservés et où pourront facilement les consulter ceux qui dressent des généalogies, ou se livrent à l'étude de l'histoire si glorieuse et si belle des protestants qui, à l'abjuration, ont préféré l'exil et même la mort.

Armand LODS.

Un autre membre de la Société, M. Léonard, de la Bibliothèque Nationale, nous a adressé sur ce même travail les intéressantes remarques ci-après :

« M. Faucher publie une liste de 66 dépôts où l'on trouve des registres d'état civil de l'Eglise réformée ; il faut y ajouter les archives municipales d'Aubais (Gard), qui contiennent, sous la cote G. G. 4, le registre de la communauté protestante de ce lieu, de 1747 à 1785 (cf. *Bulletin*, 1922, p. protestante de ce lieu, de 1747 à 1785 (cf. *Bull.* 1922, p. 208). On nous permettra de formuler à notre tour deux vœux relatifs aux registres de la période du Désert, conservés le plus souvent dans les archives *communales* ; ils n'y reçoivent pas toujours les soins qu'ils méritent. « Dépourvus de tout caractère officiel », et versés dans ces dépôts par suite d'une mesure qui ne visait peut-être que les documents ayant un tel caractère, ces registres auraient eu sans doute plus légitimement leur place dans les archives *consistoriales*. Du moins est-il souhaitable qu'ils soient transportés dans les archives *départementales*, en vertu d'une circulaire du

(1) M. Faucher note la disparition de ceux de Castres et de Saint-Nazaire. Une circulaire du garde des sceaux (17 juillet 1923) autorise la rétrocession aux Archives départementales des registres de catholicité. La même autorisation doit s'appliquer aux registres de l'état civil protestant.

ministre de l'Intérieur (11 octobre 1923), prescrivant ce transfert pour les documents menacés de destruction ou de disparition.

» En attendant que cette mesure soit réalisée, et, pour la faciliter, nos coreligionnaires ne pourraient-ils dresser, pour leurs départements respectifs, cette liste que réclame M. Faucher, et noter toutes les pièces concernant l'histoire protestante dispersées de ci, de là ?

» Les études sur l'origine ou le développement politique de notre Eglise demandent de plus en plus une spécialisation, des ressources et des loisirs tels que les amateurs peuvent de moins en moins s'en occuper utilement. Par contre, les recherches sur l'organisation locale et la vie de nos communautés sont leur domaine naturel ; des découvertes de détail qu'ils y feront sortira un tableau véridique de ce que fut dans le passé le peuple protestant. »

Emile-G. LÉONARD.

Le docteur Malzac, de Marseille, nous informe qu'il vient de retrouver dans les archives du palais de justice d'Aix (fonds de la judicature seigneuriale de *Velaux*) les registres de l'état civil de l'Eglise d'Aix-Marseille, de 1669 à 1684.

M. Wijnaendts van Resandt signale qu'il a constaté, au greffe du tribunal civil d'Alençon, l'existence des registres protestants ci-après : Baptêmes 1592-1600, 1616-1625, 1626-1657, 1658-1668 ; — Inhumations 1625-1729 ; — Mariages 1626-1667 ; — Baptêmes, mariages et inhumations 1668-1685.

Le *Bulletin* insérera avec plaisir toutes informations de ce genre.

Ch. Bost : *Les Martyrs d'Aiguemortes.*

En attendant de nous donner bientôt la suite de son beau travail sur *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc,* M. Ch. Bost vient de publier dans les éditions de *La Cause* un petit volume de 110 pages résumant et éclaircissant bien des travaux antérieurs.

C'est, en effet, comme la dit l'auteur, un travail entièrement nouveau, dans lequel, avec la netteté qui le caractérise, Ch. Bost nous fait suivre pas à pas la vie des détenus d'Aiguemortes, en particulier celle des prisonnières de la Tour de Constance. Dissipant les légendes qui tendaient à les poser en héroïnes intangibles, il nous fait connaître la vie bien humaine de ces femmes, avec leurs peines et leurs

joies. Il décrit aussi bien celles dont la fermeté fut invincible que celles dont les souffrances endurées eurent raison, pour un temps ou pour toujours. L'attitude théâtrale qu'on leur a parfois donnée est remplacée dans cet ouvrage « de bonne foy » par une description plus sobre, qui nous les fait cependant apparaître grandies dans leur religion et dans leur résistance.

Les dernières pages décrivent les démarches faites en 1766 par le prince de Beauvau et les commandants eux-mêmes de la Tour de Constance en faveur des dernières prisonnières. Cette relation fait honorer ceux qui, touchés enfin par les idées de tolérance, surent forcer la main aux ministres royaux, en les mettant devant le fait accompli sans leur ordre et qu'ils ne purent qu'approuver.

Les pièces justificatives sont aussi intéressantes. La liste de prisonniers à Aiguesmortes, bien qu'incomplète, rendra grand service aux chercheurs. Nos papiers de famille permettent d'y ajouter un nom nouveau : celui d'*Antoine Pons*, de Florac, parmi ceux qui furent envoyés à Aiguesmortes et à Marseille, en 1687. Le lieu d'origine : « le Cros de Ferrière » (en Cévennes ?) indiqué pour le prisonnier *Annibal de Gabriac*, ne serait-il pas le hameau de Ferrières sur le causse de ce nom, sur le petit plateau calcaire, placé entre la Mimente et le Tarnon, près de Saint-Laurent-de-Trèves (Lozère) ?

Edité à un prix minime (2 francs), ce petit livre devrait se trouver dans toutes les familles des Cévennes et d'ailleurs, qui descendent de ces pauvres gens, ces paysans cévenols dont nous félicitons M. Bost d'avoir si bien écrit l'histoire.

L. MALZAC.

E. Bourgeois et L. André : *Les Sources de l'histoire de France au XVII*e *siècle. Journaux et pamphlets,* in-8°, Paris, Picard, 1924.

Ceci est le quatrième volume de la précieuse collection dont on ne saurait désormais se passer, dès qu'on veut approfondir quelque sujet appartenant à cette période.

L'*introduction* établit que « la monarchie française a voulu interdire la publication de toute idée pouvant lui porter ombrage, mais... elle a échoué dans sa tentative ». « En France même, les organes politiques ont été privés de toute impartialité ; ... à côté du directeur de la *Gazette* [il n'est pas rappelé que Renaudot était d'origine protestante] les ministres placèrent une sorte de conseil de rédaction com-

posé d'hommes sûrs (1). C'est dans la presse française à l'étranger qu'on rencontrera l'expression de l'opinion publique, ou, mieux, des intellectuels... La plupart de ces écrivains ont dû quitter leur patrie [il n'est pas dit que ce sont des victimes de la révocation de l'édit de Nantes (2)]. Ils ont de la haine, non pas contre elle, mais contre celui dont l'absolutisme les force à vivre à l'étranger ; ils sont fatalement portés à dénigrer tous les actes du roi et à combattre, parfois sans mesure, son gouvernement... Ils usent de leur liberté illimitée pour tout critiquer systématiquement » [appréciation, en somme, assez exacte].

Suit une judicieuse dissertation sur l'utilisation profitable, mais « dangereuse et délicate », des *pamphlets*. On s'étonne de l'appréciation portée sur ceux qui parurent pendant la douzaine d'années qui suivirent la mort de Henri IV ; « Bons catholiques..., bons Français..., ces tendances opposées, *peu vives* dans la réalité... » (p. 17) ; ceci est une impression contraire à celle que nous éprouvions nous-même en étudiant l'*Eglise réformée de Paris* à cette époque (3). Les diverses phases de la polémique sous Louis XIV sont plus équitablement caractérisées, mais l'auteur a raison de pressentir que plus d'un lecteur (le protestant en tout cas) jugera « à première vue étonnante » la comparaison employée (p. 22) pour mesurer l'influence de la presse naissante sur l'opinion publique : « la Bible traduite en langue vulgaire a eu, au début du XVIe siècle, pour effet d'entraîner une transformation de la pensée religieuse ; la lecture des périodiques n'a-t-elle pas été, au siècle suivant, une des causes du changement dans les idées du public ? » Ni la diffusion des pamphlets ne se peut comparer à celle de la

(1) La *Gazette* paraît à partir de 1631 : sur Renaudot, M. Bourgeois donne (p. 27) la bibliographie la plus complète qui ait encore paru.

(2) Les médecins Nicolas, de Blégny (1652-1722) et Gautier, de Niort, qui ont fait paraître à Amsterdam, en février 1684, deux numéros seulement du *Mercure savant* (no 1951) n'étaient-ils pas protestants ? Leur journal fut remplacé par les *Nouvelles de la république des lettres*, de Bayle (1684-1687), puis par l'*Histoire des ouvrages des savants* de Basnage de Beauval (nos 1952 et 1955). En concurrence avec Bayle, Jean Le Clerc fonde en 1686, la *Bibliothèque universelle*.

Jean Tronchin du Breuil écrit des *Lettres sur les matières du temps* (1688-90), Jacques Bernard, des *Lettres historiques* (1692 et suivantes), Gabriel d'Artis, un *Journal sur toutes sortes de sujets* (1693) — toutes ces publications paraissent à Amsterdam — ; Etienne Chauvin, le *Nouveau journal des savants* (1694-98). Ainsi dans cette série d'une dizaine de recueils, énumérés par MM. Bourgeois et André sous la rubrique « Journaux », à cette époque, presque tous ont été fondés par des protestants, soit en France, soit en Hollande.

(3) Paris, Champion, 1922.

Bible, ni l'impression produite ; la quantité des personnes qui ont lu les saintes Ecritures, et la profondeur du sentiment religieux, ne se peuvent équitablement comparer à l'effet superficiel produit sur un public restreint par les petits « livrets » si souvent composés par des écrivains mercenaires ou médiocres, pour critiquer un homme ou un fait d'importance très secondaire dans l'histoire de l'humanité.

Lorsqu'enfin la question est posée : « Louis XIV n'a-t-il pas atténué la rigueur de son édit de révocation et laissé subsister des protestants en France ? » l'auteur semble la résoudre par l'affirmative, alors que les Dragonnades, les Galères, la guerre des Cévennes concluent trop clairement, hélas, pour la négative.

Si nous avons cru devoir formuler sur cette introduction quelques réserves, nous n'avons guère à exprimer qu'une reconnaissante admiration pour le recueil lui-même, représentant une somme énorme de recherches. Sous 1274 numéros, sont énumérés d'abord les *journaux* parus en France et à l'étranger, suivant l'ordre chronologique, puis les *pamphlets* (un choix, qu'on avoue « forcément arbitraire »), groupés autour de tel personnage, de tel fait politique. Pour les écrits portant des noms de villes ou de libraires *étrangers,* afin de dissimuler leur origine *française,* les auteurs ont fait des hypothèses qu'on pourra utilement contrôler en Hollande et en Suisse aussi bien qu'en France. MM. Bourgeois et André sollicitent l'envoi de corrections et de renseignements complémentaires.

Dans chaque section, un paragraphe est réservé aux questions concernant les protestants. Très développé de 1680 à 1715, ce paragraphe est trop succinct dans les autres sections.

On s'étonne de voir citer deux fois seulement P. Dumoulin et Drelincourt, une fois Bochart et Blondel, jamais Daillé, P. Du Bosc, ni Du Plessis-Mornay. Si Claude est plus fréquemment mentionné, c'est néanmoins par la seule relation de Bossuet (n° 3134) qu'est représentée la célèbre *Conférence sur la matière de l'Eglise.*

Les auteurs qui ont déjà dépouillé tant d'ouvrages et d'opuscules en auraient encore plus d'un à découvrir sur les rayons de notre bibliothèque. Ils pourraient aussi citer plus fréquemment la seconde édition de la *France protestante* et notre *Bulletin* (1).

Jacques PANNIER.

(1) *Additions et corrections* : P. 64. *La Ferté* n'est pas le nom d'un pasteur, mais d'une Eglise (la Ferté-sous-Jouarre probablement). — P. 57

J. Plattard : *L'adolescence de Rabelais en Poitou.* Paris, « les Belles Lettres », 1924, in-16.

C'est un véritable délice de suivre un guide tel que M. Plattard, type parfait du professeur moderne dans une Université française, érudit sans pédantisme, ouvert aux questions d'intérêt général tout en étant parfaitement au courant des détails locaux. Il me fait penser à ce que raconte de Corot l'un de ses élèves : le maître se promenait une journée entière dans une vallée avant d'installer son chevet sur le point où, sur une petite toile, il peignait rapidement un coin de paysage : harmonieux tableau qui fait deviner le charme de tous les abords. La vallée que M. P. explore depuis quinze ou vingt ans, c'est « l'œuvre de Rabelais », à laquelle, dès 1910, il a consacré sa thèse de doctorat. Professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, dans son cours de 1923, il a étudié le séjour de Rabelais à Fontenay-le-Comte, Maillezais, Ligugé, Poitiers, ses amitiés poitevines, les profits qu'il a retirés de là pour sa culture juridique, etc. Ce sont les chapitres d'un livre bien écrit, bien imprimé, bien illustré.

Oserais-je chicaner sur le titre même : l'*Adolescence de Rabelais* ? M. P. place la naissance de Rabelais (p. 7) en 1494. Il cite une lettre où Rabelais, écrivant à G. Budé (4 mars 1521), se qualifie *adolescens* ἄμουσος τε καὶ σκοτεινός. Et il dit : « *Adolescens* s'appliquait, chez les Romains, au troisième âge de la vie, de la quatorzième à la vingt-huitième année » ; (la citation à l'appui est d'Isidore de Séville, « Romain » contestable, qui n'était pas plus contemporain de Cicéron que de Rabelais). Or M. P. étudie ici Rabelais de la vingt-sixième à la trentième année : donc, dès la deuxième année de séjour, il n'était plus dans l'*adolescence*.

D'ailleurs, il me semble qu'au XVIe siècle, les meilleurs latinistes emploient indifféremment *adolescens* et *juvenis* : Erasme (1523 ; *Lettres*, éd. Allen, I, 18 et 19) d'un livre commencé dès sa vingtième année, dit : « Admodum *adolescens* aggressus sum antibarbaros » ; d'un autre composé à vingt-quatre ans : « Admodum *juvenis* vix annos nati viginti ». Un maître de M. Plattard, A. Lefranc, a parlé,

(no 1976) et p. 126 (no 2298) : sur « Pierre du Coignet », voir les observations de M. Fagniez, dans la *Revue des questions historiques*, 1924. — P. 105 (2188) *D. C.* serait-il *de Chanterein* ? (cf. 2030, 2393 et 2336) ? ou *de Cherbeyt* (2423) ? — P. 158 (2420) : D. B. signifie *Daniel Bourguignon* (cf. J. Pannier, *Eglise réformée de Paris sous Louis XIII.* — P. 191 (2556) Tilenus est mort en 1634 (*ibid.*, p. 701). — P. 196 (2585) La Milletière fut député *à* l'Assemblée de la Rochelle. — P. 265 (2805) *que* Henri IV (comme on écrit en général, correctement, *de* Henri IV).

dans ces limites, de *la « Jeunesse » de Calvin* (1), et Renan a écrit ses *Souvenirs d'enfance et de « jeunesse »*.

Quel dommage que les écrivains du XVI[e] siècle n'en aient pas fait autant, comme Luther le projetait ! Ils n'auraient guère pu, d'ailleurs, être plus exacts que ne l'est M. P. à propos de Rabelais, dans les moindres détails des faits *et des idées* : car (c'est l'intérêt profond de son ouvrage) « retracer la *jeunesse* (1) de Rabelais en Poitou, c'est le suivre dans sa formation intellectuelle et dans l'acquisition de la plus grande partie de cette érudition qui regorge de ses livres. C'est aussi pénétrer parfois dans le secret de sa formation morale ». Ecrivant dans ce *Bulletin*, et ayant récemment entrepris, sur la formation des idées de Calvin, une enquête analogue (2), nous ferons quelques rapprochements entre Calvin et Rabelais, comme nous l'avons essayé ailleurs entre Calvin et Luther (3). Rabelais entre en religion chez les frères mineurs de Fontenay, selon M. P., « vers *la fin* de 1520 » (p. 9) : ce serait plutôt, nous semble-t-il, vers *le milieu*, puisqu'en octobre frère Pierre Amy lui avait déjà appris assez de grec pour l'engager à se recommander à Budé (p. 13) (dont les sympathies pour la Réforme n'ont pas été partagées par Rabelais).

Une élève de M. P., Mme Picard, a établi la chronologie des œuvres de Jean Bouchet qui, entre 1521 et 1528, composait ses *Epîtres morales à Messieurs les Prédicateurs* ; « elles reflètent, sans nul accent original, l'opinion moyenne des réformistes à la veille de la réforme de Calvin » (p. 71).

M. P. ne parle qu'incidemment de Calvin : il est mieux placé que personne, cependant, pour rechercher quelles réminiscences poitevines renferme le *Traité des reliques*, cité en bloc (p. 49) ; pour rechercher aussi si Calvin n'aurait pas été l'un des 4.000 étudiants inscrits à Poitiers vers cette année 1534, sur laquelle nous avons si peu de renseignements biographiques. La renommée d'un professeur Tiraqueau était bien faite pour attirer le jeune docteur en droit d'Orléans : il avait collaboré au fameux sermon de Cop le 1[er] novembre 1533, — *terminus a quo*, selon nous, de son évolution définitive, — mais il était trop intellectuel et trop juriste de tempérament pour ne pas conserver le goût des

(1) Donc M. P. confirme involontairement notre préférence, marquée ci-dessus, pour ce mot.

(2) *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, Strasbourg, 1923, p. 189 et 297. Tirage à part, librairie Istra, 1924 : *L'évolution des idées religieuses de Calvin jusqu'à sa conversion*.

(3) *Foi et Vie*, 1923.

études si longtemps continuées. Les préceptes publiés (à vingt-quatre ans) par Tiraqueau *de legibus connubialibus* (1), ne diffèrent guère des idées que Calvin a professées plus tard sur les lois du mariage (cf. Plattard, p. 19 et 103). De la même école qu'Alciat, maître de Calvin à Bourges, Tiraqueau critiquait les gloses barbares d'Accurse, et était un de ces légistes qu'on appellera « humanistes, pour avoir meslé en beau langage latin les lettres humaines avecques le droit » (2).

Notre auteur caractérise équitablement les premières « infiltrations » en France du *luthéranisme* : mot exact ici (p. 25), impropre plus loin (p. 27 et 192) à propos de P. Amy qui adhéra au *calvinisme*. On regrette à ce propos que M. Plattard ne cite ni la *France protestante*, ni le *Bulletin*, et, une fois seulement (p. 73), l'*Histoire des protestants du Poitou* d'A. Lièvre ; (nous avons été heureux d'apprendre à Poitiers que des hommes compétents préparent une nouvelle édition, revue et augmentée, de cet excellent ouvrage).

Après la publication du Commentaire d'Erasme sur saint Luc, la suspicion jetée par la Sorbonne sur les livres grecs eut sa répercussion dans l'existence de Rabelais, alors privé de ses livres d'étude au Puy-Saint-Martin (fin 1523), comme P. Amy, M. Plattard apprécie avec indulgence l'attitude de Rabelais, bien différente de cette qu'adoptèrent Luther et Calvin : « Il était prêtre : devait-il donc pour l'amour du grec entrer en rébellion contre ses supérieurs, aller au besoin jusqu'à l'apostasie ? Il préféra patienter. Il s'en trouva bien. Au bout de quelque temps, ses livres grecs lui furent rendus... Toutefois, il passa dans l'ordre des Bénédictins... Une vie nouvelle allait commencer pour lui, plus large, plus facile » (p. 28). Evidemment *vie nouvelle* signifie autre chose que cela pour les *évangéliques* (p. 26) de ce temps ; elle ne leur assure pas une existence terrestre « plus large et plus facile » ! Dans le Musée de notre Société, un tableau du XVIe siècle représente « *Deux religions différentes, l'une fausse, qui est la religion papistique, où est le chemin large qui mène à perdition : il s'en faut détourner; et l'autre vraie, qui est la religion chrétienne, où est le chemin étroit qui mène à la Jérusalem céleste, auquel il faut entrer et persévérer jusqu'à la fin* ».

Les premières publications de Rabelais n'ont pas été faites en Poitou. Il faut féliciter M. P. de dépasser la pro-

(1) Paris, Josse Bade, 1513, 3e édition, 1545.
(2) PASQUIER, *Recherches de la France*, IX, 31, cité par PLATTARD, p. 128, cf. p. 131.

vince et l'époque préalablement délimitées, pour accompagner son héros à Paris (en 1527-1530, il put croiser Calvin dans les rues du quartier latin), puis à Montpellier (sept. 1530) ; là il rédigea ses trois premiers ouvrages — sur des sujets scientifiques — parus à la foire de Lyon en août et novembre 1532. (Calvin a, vers cette même époque, commenté le *De Clementia* et préparé la *Psychopannychia,* mais il est de quinze ans plus jeune.)

En novembre 1532 paraissent (p. 99) *Les horribles... faicts... du très renommé Pantagruel.* En 1533 et 1534, Rabelais accompagne à Rome l'évêque du Bellay ; alors, au contraire, Calvin quitte Paris pour le Poitou ; l'un et l'autre, dans leur jeunesse, furent ce qui est dit de Pantagruel « grand amateur de pérégrinité ». — Peut-être Rabelais vit-il à Ferrare un médecin dont il avait édité un recueil de lettres (p. 95), J. Manardi, et son Mécène Al. Trotto ; et peut-être Calvin vit-il les mêmes personnages dans la même ville deux ans plus tard : il venait alors de publier l'*Institution chrétienne.* Quelques mois plus tôt avait paru la *Vie inestimable du grand Gargantua* (1534). L'épître dédicatoire de la première et le texte de la seconde sont deux des premiers monuments de notre prose moderne. Vingt-huit ans après ces débuts, lorsque la cour de France rompt un instant les relations diplomatiques avec le Saint-Siège (1551), Rabelais montre ironiquement dans la « benoîte ile des papimanes » le pape exalté comme « Dieu en terre », et fait une satire du pouvoir temporel (1). Mais il ne pousse pas la hardiesse au delà de ce qui est compatible avec les tendances politiques du moment. Il montre en cette occasion qu'il garde, comme Calvin, le souvenir des *Décrétales* étudiées jadis par eux dans les Facultés de droit. Leurs itinéraires et leurs programmes de cours ont pu coïncider sur quelques points, mais combien divers ont été l'orientation et les programmes de leurs vies ! Calvin a quitté ses biens et sa patrie pour travailler librement à l'établissement du royaume de Dieu ; Rabelais a préféré s'amuser à décrire l'abbaye de Thélème, dont M. Plattard nous apprend (p. 79) que le prototype se trouvait dans le château de Bonnivet.

M. H. Hauser a le premier, en 1897, montré l'importance du texte (lettre d'A. Fumée à Calvin (2), 1542), sur lequel s'est appuyé ensuite M. Lefranc (introduction au t. III de l'édition de Rabelais) pour ranger celui-ci parmi les *non-chrétiens* (ἀχρίστοι) de 1542. Cette classification nous paraît conforme à la vérité.

J. P.

(1) *Quart livre,* etc. Cf. Plattard, p. 163.
(2) *Opera Calvini,* XI, col. 490.

J.-B. Pineau : *Erasme, sa pensée religieuse.* Paris, in-8°, presses univ. de France, 1924.

Du volume précédent nous passons facilement à celui qui va suivre, car, dit l'auteur avec raison, « l'esprit d'Erasme est de la même veine que celui de Rabelais, avec quelque chose de plus fin et de plus alerte (p. 79, cf. 150 et 218) ; et Erasme, lui aussi, « a moins évolué qu'on ne pense ; son orientation intellectuelle s'est décidée de bonne heure » (p. 63).

Cette thèse de doctorat est donc aussi une étude sur le développement des idées chez un grand écrivain; mais elle s'étend bien au delà de la jeunesse, parlant de la première éducation chez les Frères de la vie commune (1466-87), elle s'arrête vers 1524 (dans le texte, sinon dans les notes) ; le livre finit un peu brusquement après « la théologie des *Colloques* », peut-être pour nous faire espérer une suite, et parce que, au temps actuel, un volume de 272 pages est déjà difficile à publier. On ne peut s'empêcher d'être surpris que dans une étude sur « la pensée religieuse » les *paraphrases sur le Nouveau Testament* ne soient guère citées que pour être écartées (p. IX). D'ailleurs, M. P. parle agréablement d'Erasme, comme on parle d'un homme qu'on a beaucoup fréquenté et dont les idées « raisonnables » sont en harmonie avec les vôtres. Nous ne lui reprocherons pas, comme il le craint, « de paraître, à côté de la grande Eglise, édifier une chapelle où fréquentent de libres esprits ». Erasme même s'est gardé de le faire, et M. P. caractérise son attitude : « Il n'a point voulu, par de violentes protestations, détruire ce qu'il considérait comme une spacieuse et assez belle demeure. Ses manières sont d'un homme paisible, et qui saurait tolérer même l'erreur ou l'excès. Dans le silence exact du cabinet, il se livre au labeur ou au jeu de la pensée ». Paisible dans son cabinet, certes, Calvin ne demandait qu'à l'être, à Paris, à Bâle ou à Strasbourg ; mais le *labeur* de la pensée n'était pas « un *jeu* » pour lui ; il ne « savait » tolérer l'erreur : l'exemple d'Erasme, dont il fut d'abord tenté d'être le disciple (1), lui parut plus tard indigne d'un vrai chrétien ; ce qu'Erasme ne voulut pas être, Calvin ne put pas ne pas le devenir : un réformateur. Volontiers alors il eût qualifié Erasme comme le fait Luther : *rex amphiboliarum,* ou comme le fait l'ennemi de Luther, Clichtove : *christianismi subsannator.* M. Pineau (p. 110 et

(1) Il connaît bien ses ouvrages et M. Pineau relève par ex. (p. 228) dans le *Traité des Reliques* une traduction exacte d'un passage du colloque *Peregrinatio.*

269) recueille « sans émoi ces terribles paroles, puisqu'il est bien des manières de concevoir le christianisme ». Plus on étudie les Erasme et les Rabelais, plus on voit le fossé qui les sépare des Luther et des Calvin; la rude droiture des seconds s'oppose à la « ligne infiniment sinueuse » (p. 88) des premiers : « Polypi mentem obtine », c'est, dit avec raison M. Pineau (p. 143), « le plus érasmien des Adages ». Lorsqu'il admet qu'Erasme fut « un théologien indépendant » (p. 168), il est moins près de la vérité que lorsqu'il dit ailleurs : « il est hostile à la théologie » (p. 185) ; « son esprit répugne à la théologie » (p. 263, p. 57).

Une des pages les plus intéressantes est celle qui montre (90, cf. 246) comment Erasme dut à John Colet « la part la plus sérieuse de son christianisme » ; ce que Staupitz fut pour Luther, ce que Wolmar fut pour Calvin, ce que P. Amy ne réussit pas à être pour Rabelais, J. Colet le fut particulièrement pour Erasme : un « animateur et un guide ». M. Pineau, qui affectionne ces rapprochements « hasardeux », le compare à Newman, tandis qu'il compare Erasme à Bayle, à Voltaire (p. VII), et — plus justement encore, selon moi — à Renan (p. 179, n. 25).

Nous ne pouvons, à notre regret, analyser ici les chapitres que M. P. consacre à l'*humanisme* et au *christianisme* d'Erasme, à l'*Eloge de la Folie,* aux *Colloques*.

Il est bien regrettable que M. Pineau n'ait pas connu — ou, du moins, n'ait pas utilisé un travail aussi considérable que celui de R. Murray, *Erasmus and Luther, their attitude to toleration* (Londres, Society for promoting christian knowledge, 1920, in-8°, 503 p.). Tel qu'il est, son livre renferme bien des renseignements qu'on aimerait pouvoir y retrouver plus facilement, grâce à une liste des citations, à un index des noms de personnes et de lieux, copieusement établis à la fin du livre de M. Plattard, et qui font malheureusement défaut dans celui-ci.

J. P.

Marquis de Rochegude et **M. Dumolin** : *Guide pratique à travers le vieux Paris*. Nouvelle édition entièrement refondue avec 60 croquis, Paris, Champion, 1924, 598 p. in-16.

Adamatam Lutetiam repetam, écrivait Erasme il y a plus de quatre cents ans ! Tous ceux qui aiment toujours avec un nouveau plaisir revenir dans leur cher Paris et y rechercher en détail les souvenirs glorieux ou intimes du passé connaissent bien les ouvrages presque parfaits en leur genre du marquis de Rochegude. En voici un, réédité par un collabo-

rateur des plus compétents, avec de nombreuses améliorations ; on ne saurait trop le recommander ; c'est seulement pour montrer avec quel soin nous le lisons que nous nous permettons de signaler aux auteurs, en vue d'une édition future, quelques menues additions ou corrections :

P. 528 : notre bibliothèque « remonte » à 1885, non « au début du XIXe siècle ». — P. 534 : d'après d'autres renseignements, les Le Coq auraient habité 1 ou 3 rue des Marais (Visconti), plutôt que 10 rue de Seine. Un Le Coq a aussi habité 1 rue de l'Université. — P. 536 : 16 rue Visconti ont vécu Jean de Massanes, secrétaire du roi, venu à Paris à la suite de Henri IV, et son fils jusqu'en 1685. Vers le 12 habita jusqu'en 1620 le pasteur P. du Moulin, qui reçut là, en 1607, Ag. d'Aubigné. — P. 534. Au Lion Noir, 15 rue de Seine, est mort en 1619 le peintre Fr. Quesnel.

A TRAVERS LA PRESSE

REVUES FRANÇAISES.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, juil.-déc. 1923. HIRSCHAUER, *Politique de Pie V en France* (1566-72), d'après des archives italiennes.

Polybiblion, oct. 1923. H. NÆF, *La Conjuration d'Amboise et Genève.*

Revue des études historiques, oct.-déc. 1923 : MALLEY, *Un archevêque... C. de Neufville de Villeroy* (1606-1693).

Mai-Juin, 1924. C. FILLIATRE, *Gerberon, bénédictin janséniste.* Incidemment il est question de sa controverse avec Jurieu (p. 30).

Annales de l'Université de Grenoble, 1923, t. XXXIV. ESMONIN, *les intendants du Dauphiné* (Le Tellier, 1650 ; Barthélemy Herwarth, etc.).

Revue d'histoire de l'Eglise de France, oct.-déc. 1923. A propos du livre de L. Romier sur *Le Royaume de Cath. de Médicis*, l'abbé V. CARRIÈRE essaie de montrer que M. Romier a exagéré la décadence morale du clergé. — L'abbé CONSTANT étudie *La légation du Card. Morone et le concile de Trente* (1563).

Correspondant, 25 nov. 1923. GOYAU. *Pour la défense de la morale chrétienne.* L'actualité de saint François de Sales.

Bulletin de la Section de Géographie du Comité des travaux historiques, t. XXXVIII, 1923, p. 91 à 111. M. Ch. de la Roncière publie une *Correspondance inédite d'Abraham Duquesne* avec l'amiral suédois Wrangel, 1645-1657, époque où Abraham Duquesne et son frère Jacob étaient au service de la Suède dans sa lutte contre le Danemark, Grâce, en grande partie, à Duquesne, les Suédois obtinrent, par la bataille navale de Fehmann (23 octobre 1646), la maîtrise de la mer.

Revue des Deux-Mondes, 1er et 15 mars, 15 avril, 15 mai 1924 : G. GOYAU, *Les origines religieuses du Canada.* L'éminent historien, avec l'érudition et le style qu'on est accoutumé à admirer dans toutes ses publications, étudie d'abord *les premières expériences* faites dans la Nouvelle France, pendant un siècle, de 1534 à 1629 : c'est « un domaine ouvert à l'apostolat », sitôt débarqué, Jaques Cartier dresse une croix devant les sauvages « émerveillés », mais, dès 1543, il n'y a plus un Français de ce côté de l'Océan. (Lorsque Villegagnon, dont M. Goyau ne parle pas, s'embarque à Honfleur en 1556 et que les pasteurs le rejoignent au Brésil, les protestants recommencent donc, après une douzaine d'années, l'évangélisation.) Un demi-siècle passe ; un protestant, Chauvin, est chargé par Henri IV « de porter au Canada la France et le Christ » : M. Goyau ne mentionne pas la date de son départ (1599), et ne consacre que quatre lignes à cette expédition. Je crains que ce ne soit parce que le chef est un « hérétique » qui a emmené des pasteurs (1).

C'est aussi le cas de P. du Gua, qui fait trois voyages entre 1603 et 1610 (M. Goyau ne les mentionne pas expressément ; sans doute, lorsque ces articles paraîtront en volume, les complétera-t-il en indiquant les travaux de MM. Lehr, *Les protestants sur mer et outre-mer* ; Baird, *Histoire des réfugiés huguenots* (trad. fr. 1886) ; Viénot, *Les protestants français et l'Amérique*, 1918). Sans doute discutera-t-il alors les premières idées religieuses de Champlain dont il vante le « message catholique » en 1603 : mais le prénom (Samuel) et les attaches familiales avec Brouage permettent encore de croire que Champlain était originairement protestant. Quant à sa femme, M. Goyau reconnaît qu'elle est huguenote, mais « elle se fera catholique, et même, après son

(1) Cf. *Un vieux logis honfleurais* (Chauvin et Champlain), par BRÉARD, dans la revue du Comité France-Amérique (*France-Canada*, janvier 1912).

veuvage, Ursuline » (1). En Acadie où de Monts (du Gua) débarque, Champlain voit « s'entrebattre à coups de poings, sur le différend de la religion », un prêtre de Rome et un ministre de Genève, et « les sauvages prendre parti, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre ». Ceci, hélas, ne paraît que trop vrai.

Vient ensuite « un grand apôtre de l'idée missionnaire » : c'est un laïque, l'avocat Lescarbot. « Plusieurs (parmi lesquels l'auteur de ce compte rendu) se sont trompés », estime M. Goyau, sur sa religion. Il le dit certainement catholique, en s'appuyant sur la préface d'un *Discours véritable* de Baronius, traduit par Lescarbot en 1599, et sur son ouvrage : *Histoire de la nouvelle France*, où j'ai ailleurs relevé les incontestables témoignages rendus en prose et en vers par Lescarbot au zèle missionnaire des protestants de ce temps. M. Goyau en cite un autre, assez curieux : « Ce nous est [à nous catholiques] une chose honteuse, que les ministres priassent Dieu chaque jour en leurs assemblées [à la Rochelle] pour la conversion des pauvres peuples sauvages et que nos ecclésiastiques ne fissent point le semblable. » En termes heureux, M. Goyau caractérise « certains esprits qui s'évadaient des controverses théologiques en se faisant une sorte de christianisme personnel, à demi-courtois pour les deux confessions, et qui attendaient peut-être de cet éclectisme assez arbitraire une pacification des consciences ». Mais ce « christianisme personnel » ressemble certes beaucoup plus au protestantisme, ainsi que les cultes présidés chaque dimanche par Lescarbot. S'il n'*est* plus, alors, protestant, on m'enlèvera difficilement de l'esprit le sentiment qu'il *l'a été* auparavant ; comme le dit le vieux proverbe « la caque sent toujours le hareng ».

C'est seulement après la mort de Henri IV que les Jésuites partent pour « Port-Royal » (2), après dissolution de la Société de colonisation où figuraient plusieurs protestants. Seuls, des catholiques sont membres de la nouvelle société protégée par Mme de Guercheville : elle fait exclure deux « petits mercadants », Dieppois huguenots, qui refusaient de transporter les Jésuites.

En 1621, le P. Le Baillif vient de Québec demander à Louis XIII qu'il soit défendu à Guillaume et Emery de Caen, protestants, membres les plus influents d'une nouvelle compagnie de colonisation, d'installer au Canada des huguenots. On regrette que, sans indiquer l'origine d'une assertion

(1) Cf. notre *Eglise réf. de Paris sous Louis XIII*, Paris, 1922, p. 91 à 94.
(2) Cf. *Bulletin hist. protestant.*, 1912, p. 5.

aussi grave, sans en examiner la valeur, M. Goyau imprime entre guillemets : les huguenots de La Rochelle « faisaient porter aux sauvages des armes et munitions en les animant à couper la gorge aux Français et à ruiner leurs habitations » (R. D. M., 1er mars, p. 67). « En fait, depuis vingt ans, doit reconnaître M. Goyau, dans les sociétés financières tour à tour constituées, l'élément huguenot était fort influent ; et, plus soucieux de trafic que de colonisation, il n'avait rien tenté pour réaliser le rêve qu'avait jadis formé Coligny, d'une France protestante en Amérique. » Alors, si les négociants protestants français développaient dans la nouvelle France le négoce plutôt que le protestantisme, pourquoi vouloir les exclure comme « menaçant les intérêts du roi de France » ? Louis XIII n'eut « pas le loisir d'étudier aussitôt » les requêtes intolérantes des franciscains et de leurs ouailles : peut-être est-il plus vrai de penser que son gouvernement les jugea préjudiciables aux véritables intérêts de la France : souvent, dans la suite, Richelieu soutint au dehors les protestants qu'il combattait au dedans.

Finalement d'ailleurs les protestants furent éliminés de cette nouvelle France où ils avaient été parmi les premiers pionniers (1), et les derniers chapitres sont consacrés à montrer comment (*après de si longs tâtonnements*) « mûrirent et bientôt prospérèrent ces deux germes qui n'en faisaient qu'un : Eglise canadienne, peuple canadien ».

Quel dommage qu'un historien aussi profondément sérieux que M. Goyau emploie son beau talent, pour exalter les vainqueurs, à dénigrer d'abord les vaincus, et ne sente pas tout ce qu'il y avait d'incomparablement beau dans cette émulation des catholiques et des protestants, *également bons Français, en France et hors de France,* durant les deux premières décades du XVIIe siècle, aux temps féconds où l'édit de Nantes portait ses meilleurs fruits !

J. P.

15 avril . L. MADELIN, *Le général Nivelle.*

1er mai : G. HANOTAUX, *Abraham Bosse ou le Frondeur.* Joli éloge du graveur, « un voyant du monde tel qu'il est », et en particulier de celui qui fut « un Le Nain de la ville ».

15 mai et suiv. : Duc DE LA FORCE, *Le maréchal de la Force.*

15 mai : L. DE LAUNAY, *Les trois Ampère.* P. 399 : En 1816, Ampère « se rapprochait décidément au catholicisme, mais,

(1) Le P. Le Jeune, jésuite qui s'embarque en 1632, est « né de parents calvinistes » (15 mars, p. 402).

par une fluctuation inverse, son ami Bredin, qui, depuis onze ans, cherchait ardemment à le convertir, tournait au protestantisme » ; p. 408 : son fils Jean-Jacques part en 1826 pour l'Allemagne ; « son père avait rêvé pour lui un mariage avec Mlle Cuvier. Il se sauva pour échapper à ses instances ».

1er juin : V. SARDOU, *Les Colloques d'Erasme.*

Revue de l'histoire des colonies françaises, 1923, 4e trimestre. Ch. DE LA RONCIÈRE *: La France et le tricentenaire de New-York* (une Parisienne, Catherine Trico, vivait encore quand Nieuw-Amsterdam devint New-York).

Le Cousin Pons, revue d'art, avril 1924. *Le château de Vizille,* par P. SCHOMMER, secrétaire de la Commission des études historiques.

« Le 12 avril, le Sénat a voté le crédit de trois millions nécessaires à l'acquisition du château de Vizille, « avec son » mobilier, son parc et ses dépendances »... Le château de François de Bonne, connétable de Lesdiguières, se ressent de l'époque troublée où il a été construit. Ses terrasses reflétées par un miroir d'eau, la révolution de ses doubles escaliers descendant vers la Romanche s'apparentent à la grâce des jardins d'Italie, de la villa Médicis, par exemple ; mais il garde un aspect rude, féodal, et « ses bâtiments se groupent » comme autour d'un donjon » (1). Le faste d'un grand seigneur a pu s'y déployer sans gêne. Le même grand seigneur aurait pu aisément s'y enfermer avec une garnison et y soutenir un siège. Somme toute, Viville est à l'image de son créateur, de ses goûts, de sa vie et de son tempérament.

» Une personnalité si parente de celle de Montluc ne pouvait laisser qu'une empreinte profonde dans l'esprit populaire : « A Vizille, rapporte M. Gaston Loth (2), comme partout où il a semblé qu'un effort surhumain avait tout réalisé, la légende et l'histoire sont intimement mêlées. Pour clôturer le parc immense, qui donc avait pu mobiliser des forces ouvrières suffisantes, si ce n'est le Diable lui-meme, toujours à l'affût d'un mauvais coup. Au connetable en mal d'argent, l'esprit malin proposa de construire un mur d'enceinte de dix pieds de hauteur et de deux lieux de tour en une nuit, et sans bourse délier... Il n'y mettait qu'une petite condition. Lesdiguières accepta, mais avec cette réserve que Satan exécuterait l'ouvrage en moins de temps qu'il n'en mettrait lui-même pour se rendre à cheval des écuries du

(1) Gaston Brière, *Histoire générale de l'Art*, d'André Michel.
(2) *Horizons de France*, n°. 1.

château au Péage, trajet égal au diamètre de la circonférence représentée par la muraille projetée. Après des péripéties dramatiques, le Diable fut vaincu, comme il convenait du reste, mais le brave cheval faillit être écrasé entre les deux tronçons de mur que les ouvriers infernaux construisaient avec une vitesse vertigineuse au devant l'un de l'autre. Il y perdit seulement la queue, et Satan se retira désappointé. Encore aujourd'hui, vous pouvez voir les deux portions de mur soudées l'une sur l'autre... »

» Le connétable a laissé au Dauphiné autant le souvenir d'un mécène que celui d'un condottière.

» Alors que la mémoire s'est perdue, de la plupart des maîtres qui ont maçonné les autres châteaux de l'époque, on connaît le nom des architectes de Vizille : Pierre La Cuisse, originaire de Saint-Denis, et *Guillaume Le Moyne, protestant,* né à Saint-Germain. Comme presque toujours, il est difficile de préciser la part de l'un et de l'autre dans la conduite de l'entreprise. Il semble, cependant, que l'initiative ait appartenu à La Cuisse. Les actes notariés le nomment, en effet, *archetectateur* du seigneur des Diguières. Ils établissent en outre, que, de 1599 à 1603, il dressa « une partie » des plans du château. Sans doute, Le Moyne dut-il les modifier ou les compléter postérieurement, puisque le 27 décembre 1617 il reçut la somme de trente livres « pour » payement de ses peines et vacations qu'il a employées à » faire le plan du château de Monseigneur à Vizille et » autres dessainstz par lui faictz pour Monseigneur ». On sait, en tout cas, sûrement, qu'en 1618, il réédifia le grand portail d'entrée de la basse-cour, et l'on peut ajouter que le surveillant des premiers travaux fut un certain *Pierre Serre,* tailleur de pierres, fils de Jeyme, de Sainte-Catherine, dans le baillage de Morges. De même, on n'ignore pas les artistes qui décorèrent la vaste construction, trois ans après (1609) que Denis Benoît, peintre et vitrier, eut parfait les innombrables fenêtres percées dans la muraille...

» Maître Rousset, tapissier, venu d'Aubusson, ouvra pour « trois escus » la façon du lit de tapisserie et confectionna la belle tenture de la garde-robe... *Antoine Schanaërt, calviniste bruxellois,* fut chargé de peindre dans la galerie les exploits du maître du logis (1).

» De tous, les plus favorisés ont été *Jean* et *Jacob Richier,* petit-fils de Ligier, en raison du prestige de leur nom. Jean ne fit que passer par Grenoble. Jacob, au contraire, s'atta-

(1) La galerie des batailles a été détruite dans un incendie en 1825.

cha à la fortune de Lesdiguières. Tombeau et buste (1), cheminées, bassins et fontaines, décorations de fête, tout ou presque tout a été de sa main au château des Diguières ou à celui de Vizille. Son œuvre maîtresse demeure le fameux bas-relief équestre en demi-bosse qui surmonte au thmpan le portail principal de cette dernière maison. Comme Mathieu Jaquet à Fontainebleau, comme Pierre Biard à l'Hôtel de Paris ont montré Henri IV cuirassé et lauré, Jacob Richier a tracé de son maître, dans le feu de l'âge, un portrait vigoureux et guerrier. Toujours, on dirait que, sous le harnais, le condottière français guide ses bandes vers le combat de Pontcharra ou celui des Molettes. Au seuil de son domaine, il s'impose au visiteur, autant qu'à Montpellier, le Louis XIV de la place du Peyrou.

» En 1788, les vantaux qu'il domine s'ouvrirent devant cent soixante-cinq gentilhommes, trois cent vingt-cinq députés des municipalités et cinquante représentants du clergé. Au premier rang du Tiers, marchait le jeune Barnave (2). Cette assemblée constituait les Etats du Dauphiné, dont la réunion venait d'être interdite à Grenoble. Les délibérations qu'elle prit rendirent inévitable la convocation des Etats Généraux. »

Provincia, t. II, 1922 : Dr Malzac, *Les premiers cimetières protestants de Marseille* (tirage à part, 32 p., in-8°, Nicollet, Aix-en-Provence, 1923). De persévérantes et fructueuses recherches dans les archives départementales et municipales ont fourni à l'auteur des « *Cachettes cévenoles* » les éléments de deux articles très documentés sur un premier cimetière protestant après l'édit de Nantes (1608-1658), entre la rue de l'Evêché et la rue de l'Observance actuelle ; puis sur un second qui subsista jusqu'en 1713, rue Farinarié (sur l'emplacement actuel de l'Ecole, rue Trigance). Nous espérons voir paraître avant trop longtemps, non seulement des articles sur deux autres cimetières (dont celui des galériens, rue Sainte), mais une monographie documentée sur l'histoire de l'Eglise réformée de Marseille.

Revue Chrétienne, sept.-déc. 1923. — J. Viénot, *La monarchie française et le protestantisme*. — X., *Assemblée de la Soc. de l'hist. du protestantisme*. — E. Michaud, *Luther et*

(1) Tombeaux autrefois au château des Diguières, aujourd'hui à la préfecture de Gap. Le buste de Lesdiguières est conservé à la Bibliothèque de Grenoble.

(2) Encore un protestant, dont M. Garreta vient de donner à notre bibliothèque un beau portrait.

le luthéranisme, par l'abbé Christiani. — A. Valès, *l'Eglise de Paris de* 1610 *à* 1621, par M. J. Pannier. — L. Tarrou, *les Protestants français, leur œuvre dans le passé.*

Revue d'histoire et de philosophie religieuses, Strasbourg, janv.-fév. 1924. P. Alphandéry, *Jean Astruc* (1684-1766). Notice très documentée sur le célèbre médecin et érudit.

Mars-avril. A. Lods, *Astruc et la critique biblique de son temps*. Entre autres pages intéressantes : analyse d'un livre de *La Peyrère*, bibliothécaire du prince de Condé (1655).

Vers l'Idéal, journal des Unions chrétiennes de l'Ouest, avril 1924. J. Pannier, *Les lieux de culte à Saint-Maixent aux XVI*e *et XVII*e *siècles.*

Christianisme Social, mai 1924. C. Bost, *A propos du Louis XIV de L. Bertrand.* Critique très pénétrante. Citations typiques (p. 481) montrant « l'impression prodigieuse » produite par le roi sur les protestants comme sur ses autres sujets (sermons de Du Bosc, Lafite, Garrissolles (1645), Claude (1676), etc. « L'attitude des protestants ne se modifia qu'avec les horreurs de la Révocation ; encore l'évolution fut-elle lente, et elle ne devint pas générale. » (p. 483).

Journal des Ecoles du Dimanche, mai 1924. J. Pannier, *Un des premiers témoignages français rendus aux Ecoles du dimanche* (ms. d'Oberlin, 1808).

L'Espérance, mai 1924. *Silhouettes huguenotes* : Ch. Bost, *Antoine Court* ; Sam. Bastide, *Une réception de catéchumènes au Désert.*

Le Foyer protestant (mars et avril 1924), Ch. Bost : *La demoiselle de Cornély, femme du camisard Roland, et sa famille.*

Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Lorraine. T. XXXII, Metz, 1923. G. Zeller, *Le « voyage du roy à Metz »* (1610) *et ses auteurs probables* : ce n'est pas Abraham Faber, qui fut seulement l'éditeur de cette relation d'un séjour du roi en 1603. Le véritable auteur est Pierre Joly, procureur général à Metz depuis 1592.

REVUES ÉTRANGÈRES.

Revue belge de philosophie et d'histoire. T. I (1922). Eells, *Date d'une lettre de Bucer à Zwingli* (30 avril 1528).

Maandblad van het Genealogisch heraldisch Genotschap *de Nederlandsche Leeuw*, 1922 et 1923. *Généalogie des comtes de Larrey*, par W. WIJNAENDTS VAN RESANDT (depuis Robert de Larrey, sieur de Vanfouquet, commandant à Harfleur en 1560), famille réfugiée en Hollande, etc.

Stemmen des Tijds, Utrecht, 1924. *Calvyn en Luther*, adaptation, par Mlle H.-S.-S. KUYPER, d'un article de M. Pannier, paru dans *Foi et Vie* (1923).

Journal of the presbyterian historical Society of England, vol III, numéro 1, mai 1924. — *John Quick*, par Mrs Campbell [qui a publié une traduction de la discipline des Eglises réformées de France]. Le *Synodicon* de 1692 ; les *Icones sacræ* [parmi lesquelles cinquante notices consacrées à des Français], manuscrit actuellement à la Williams Library.

Intercommunion in 1661. (Zacharie Crofton, pasteur presbytérien, enfermé à la Tour de Londres, reçoit ensuite l'ordination dans l'Eglise anglicane ; il explique son attitude dans une brochure intitulée : *Reformation not separation.*)

Journal of the Presbyterian Historical Society, Philadelphie, avril 1924. Résolution de l'assemblée générale de l'Eglise presbytérienne des Etats-Unis en 1923, confiant à la Société le dépôt officiel de tous documents concernant l'Eglise. — Prof. H. FUNCK, *Influence de l'Eglise presbytérienne sur la première période de l'histoire de l'Amérique.*

Courrier protestant de Tchécoslovaquie. « Sur la maison que *Jean Hus* a habitée en 1414, à Constance, avant son arrestation, une plaque a été apposée dès 1878. Ses compatriotes, depuis longtemps, désiraient que cette maison devînt la propriété de la nation tchécoslovaque. Ce rêve a été réalisé l'an dernier, la maison ayant été achetée par un groupe de banquiers, et offerte à la *Société du musée de Jean Hus*, dont le siège est à Prague. » (C'est un rêve analogue que notre Société désire réaliser à Noyon, en y rebâtissant la maison natale de Calvin).

VARIÉTÉS

Origines et armoiries de la famille de Coninck



La famille de Coninck établie en France, dont le *Bulletin* a publié des lettres (1), est originaire de Bruxelles. Divers auteurs (2) la font descendre des Steenweghe, une des sept familles patriciennes nobles de Bruxelles. Ce fait est confirmé par l'identité des armoiries des deux familles et par le cri « Steenweghe ! » conservé par les de Coninck (cf. *Armorial* de Rietstap). Butkens (*Trophées de Brabant*, I, p. 464) mentionne Gerelin et Jean de Steenweghe, *dits de Coninck*, parmi les « nobles et vassals de Brabant » en 1370. L'origine du surnom de Coninck est donc très ancienne.

De Bruxelles, les de Coninck se répandirent en Flandres, puis s'établirent à Anvers. La filiation ininterrompue de la famille est connue à partir de *Hans*, né vers 1595 en Flandre, mort à Anvers le 20 novembre 1675. Ses fils *Joan* et *François*, nés à Anvers en 1619 et 1621, fondèrent l'un la branche d'Anvers, restée catholique, qui s'éteignit dans les mâles en 1760 (3), l'autre la branche française et protestante, encore existante.

L'armoirie ci-jointe est dessinée d'après un sceau de 1698

(1) 1923, p. 97, 154, 252.

(2) Grammaye, Antiquitates duc. Brabantiæ, Art. Bruxelles, p. 24, etc.

(3) Goethals, Dictionnaire généalogique, t. III, article *de Jonghe*, où se trouve la généalogie des de Coninck d'Anvers.

de Louis-François de Coninck, d'Anvers. La seule différence avec celle des Steenweghe est que le « vieillard habillé de gueules et au rabat d'argent » est remplacé par un roi vêtu de même. Ceci s'explique par l'étymologie du nom de Coninck, qui signifie en flamand « Le Roy ».

Pour une raison inconnue, le cimier de cette armoirie fut modifié vers la fin du XVIII[e] siècle en « un bras d'homme armé, au naturel, tenant un sceptre d'argent garni d'or ».

Ph. MIEG.

Questions posées à nos Lecteurs

Etampes (*Bull*, 1921, p. 196). Le 5 juin 1576, le pasteur « Migneau d'Estampes », un des ministres réfugiés à Sedan, y assiste à un colloque. *S'agirait-il vraiment d'Etampes attenant à Château-Thierry,* village sans importance ? Ni à Château-Thierry, ni aux environs immédiats, il n'y a eu d'exercice du culte réformé, autant que l'on sache, avant 1625.

Il faut donc rapporter à Etampes, en Beauce, le renseignement cité plus haut, le nom de l'étudiant inscrit en 1606 à l'Université de Genève, et toutes les autres indications où se rencontre le nom d'Etampes.

S. DAULLÉ.

*
* *

Famille Ribot. — François Ribot, du Mans, arrivé à Amsterdam avant le 3 février 1686, alors admis membre de l'Eglise wallonne « par témoignage de l'Eglise de Paris », se serait-il marié à Paris ?

Ce n'est pas Fr. Ribot qui s'est noyé en repassant de Londres à Rotterdam, comme le dit le *Bulletin* de 1868, c'est son fils *Charles,* qui s'est noyé au début d'un voyage, *de Hollande en Angleterre* (juillet 1694). Son corps fut retrouvé sur la côte hollandaise et enterré dans l'église de Ter Heyde. Il avait épousé *Marianne Testard,* à Haarlem en 1692.

A. MESSERVY.
33, Saint-Saviour's Road, Jersey.

*
* *

Le testament de Robert Etienne (1559). — Le texte original et une copie de ce testament sont aux archives départementales à Nevers. Y auraient-ils été apportés par Spifame ?

Renouard a publié ce texte comme *notice* à la fin de son livre sur les Estienne (1843, p. 578).

*
* *

« J'ai publié dans mes *Nouveaux documents sur les Estienne* (1895) le testament de Charles, mort en 1564, et ceux de *Marguerite Duchemin,* veuve de Robert, datés de 1577 et 1580. Quant à celui de *Robert II,* je l'ai vainement cherché à Genève, mais sans doute avait-il écrit ses dernières volontés avant de quitter Paris. »

Henri STEIN,
Professeur à l'Ecole des Chartes.

*
* *

Jean-Pierre La Serre, réfugié, fut naturalisé en Angleterre en 1687. Quels étaient ses parents ? ses grands-parents ?

A quelle date (vers 1682) est né à Villemagne (Languedoc) *Jean La Serre,* fils du précédent ?

A quelle date et dans quelle Faculté de médecine a-t-il été immatriculé, dans les premières années du XVIII[e] siècle ?

Quel document établit sa présence et ses fonctions à l'état-major du maréchal de *Boufflers,* en 1708, au siège de Lille ?

Une récompense de 250 francs (pour chaque question) sera donnée par un membre de la Société à quiconque aura adressé la réponse au secrétaire, 54, rue des Saints-Pères.

*
* *

Réponses aux questions précédentes

Bulletin, 1924, p. 32.

« Il ne s'agit ni d'un *pasteur,* ni d'un *Duluc.* Il s'agit évidemment des *Lettres physiques et morales sur l'histoire de la terre et de l'homme,* écrites par le physicien genevois Jean-André *de Luc,* et dont Pierre-Maurice Masson, dans son livre : *Rousseau et la Restauration religieuse,* p. 167-169, a montré la portée apologétique et le caractère « européen ». Albert Monod, dans son livre : *De Pascal à Chateaubriand,* p. 472-473, marque aussi les services rendus par ces *Lettres* pour la défense de la Genèse.

Sur l'intérêt que prenait M. Emery aux sciences naturelles et à la réfutation de certaines idées de Buffon, on consultera utilement Méric, *Histoire de M. Emery,* I, p. 34-38.

Georges GOYAU.

SÉANCES DU COMITÉ

18 *Mars* 1924

Présidence de M. Viénot. Présents : MM. Allier, d'Amboix de Larbont, Pannier, de Peyster, R. Puaux, L. Sarrut, Valès, N. Weiss. — Excusé : M. Rott.

Sont nommés membres associés, le comte P. de Pourtalès et le baron Jean de Neufville.

Mme Jacquelin a vendu à la Société, avec les dommages de guerre, le terrain sur lequel s'élevait à Noyon la maison où est né Calvin (1). L'acte a été signé le 3 mars par le président M. Viénot, assisté de MM. Pannier et de Peyster. Trois prêts ont été consentis à cet effet. Ils seront remboursés au fur et à mesure que les recettes le permettront. Deux appels sont rédigés, l'un en français, l'autre en anglais, pour solliciter les dons en faveur de la construction d'un petit musée calvinien, avec salle de conférences et de culte. Le Comité est assuré que le calvinisme mondial tiendra à honneur de participer, par ses souscriptions, à cet hommage rendu à la mémoire du réformateur.

M. Weiss présente les comptes de l'exercice 1923.

Le secrétaire a visité en mars les Eglises de Rom, Vançais, Saint-Sauvant, Saint-Maixent, La Mothe-Saint-Héraye, Salles, Rouillé, Poitiers.

15 *Avril*

Présidence de M. Viénot. — Présents : MM. Chatoney, Morel, Rott, L. Sarrut, N. Weiss. — Excusés : MM. de Peyster, Valès.

L'Assemblée générale aura lieu le dimanche 26 octobre à Mazamet. Le lundi, visite à la maison de Calas, etc.

M. Raoul Mallet est nommé membre associé (20ᵉ).

Le docteur Adatci, ambassadeur du Japon à Bruxelles, vice-président de l'Institut de droit international, a accepté

(1) Le 10 et non le 9 juillet 1509, comme il a été imprimé par erreur ci-dessus, p. 47.

de faire partie du Comité qui prépare le tricentenaire du *De jure belli* de Grotius, ainsi que MM. de Boeck, Mérignhac et P. Pic, professeurs de droit international.

Le Comité adopte le texte d'une adresse qui sera remise par M. le pasteur Lauga au Comité « huguenot wallon » qui a préparé les fêtes du tricentenaire de la fondation de Nouvelle-Avesnes (New-York).

Le secrétaire a fait, fin mars, des conférences à Metz, sous les auspices du Groupe de *Foi et Vie,* à Strasbourg dans une salle de l'Université, à Mulhouse dans la salle de la Bourse ; en avril il s'est rendu à Rennes et Brest. La municipalité rennaise a, en 1923, donné le nom de Salomon de Brosse à la rue longeant le palais de justice dont les plans ont été faits par le grand architecte protestant.

M. Dudan, employé à la bibliothèque depuis son installation, rue des Saints-Pères, il y a trente-neuf ans, désire prendre sa retraite. Le Comité lui donnera une allocation annuelle.

20 *Mai*

Présidence de M. Ed. Rott, vice-président. — Présents : MM. d'Amboix de Larbont, Chatoney, Garreta, Lods, Mailhet, Morel, G. de Pourtalès, R. Puaux, Pannier, de Peyster, L. Sarrut, Valès, Weiss.

Excusés : MM. Allier, Bost, Fabre, Reuss, Viénot.

Sur la demande de M. Lods, sont renvoyées à la Commission administrative diverses questions concernant le logement du secrétaire.

M. André Monod, agent directeur du Comité protestant des amitiés françaises à l'étranger, transmet à la Société un demi-dollar frappé en 1921 de la part du Comité américain, qui avait fait célébrer alors le tricentenaire de l'arrivée des Pères Pèlerins. D'accord avec ce Comité des amitiés françaises, notre Société organisera prochainement une réunion où sera célébré à Paris le souvenir de la fondation de New-York. Notre trésorier, M. de Peyster, descendant d'une des premières familles huguenotes fixées à la Nouvelle-Amsterdam, parlera au nom de notre Société.

Elle sera représentée par son président et, si possible, par M. L. Sarrut, premier président de la Cour de Cassation, à l'Assemblée du Musée du Désert fixée au 3 août pour y accueillir un groupe de visiteurs américains. Ils seront, à Paris, reçus dans la Bibliothèque.

La cérémonie en l'honneur de Grotius a eu lieu le 4 mai avec succès. Les dépenses ont été couvertes par des dons spéciaux, dont le plus important a été transmis par M.

Jacques Dumas, membre de l'Institut de droit international. Le Comité le nomme membre associé (21e).

Dans une réunion organisée lors de son passage à Paris, le principal Cairns, de l'Université d'Aberdeen, a exprimé en termes chaleureux sa sympathie pour notre Société, et son désir de l'aider à recueillir des fonds pour la « Maison de Calvin ».

La paroisse française de la ville de Berne célébrera le 25 mai le tricentenaire de la célébration du culte en français. Le Comité lui envoie un message de félicitations.

Le secrétaire est autorisé à signer avec M. le pasteur Z. Arnal, comme le demande celui-ci, un appel pour la réparation du temple de Vassy.

Grâce à M. H. Petit, de Bourgueil (Indre-et-Loire), un illustre pasteur né dans ce pays, Amyraut, recommence à y être connu. La Société fera reproduire en carte postale le portrait par Ph. de Champaigne, dont elle possède une gravure.

M. Raimbault signale dans l'église catholique du Grand-Andely, un tableau attribué à Quentin Varin, représentant Moïse promulguant la Loi. M. Garreta pense qu'il provient du temple de Villerets (Eure).

Le secrétaire a visité fin avril Marseille, Montpellier (Faculté de théologie), Vienne (après la session d'un Synode).

DONS REÇUS

La Bibliothèque et le Musée ont reçu :

De l'église de Salles (Deux-Sèvres), par M. le pasteur Cadier, une coupe de communion paraissant dater de l'époque du Réveil ;

De M. Ed. Cazalet, membre associé, les portraits de M. et Mme François Cazalet et de leur fils Etienne, réfugiés en Angleterre après la Révocation, photographie d'un tableau appartenant à M. Edward Cazalet.

Du docteur Hoy Kaas, à Rotterdam : photographie d'un portrait de Grotius.

De Mme E. Denis : photographie de M. E. Denis.

De Mme veuve Chabal : portraits de M. le pasteur Chabal et de Sir John Perrier, consul d'Angleterre à Brest (1825), qui commença à y rassembler les protestants ; il descendait de réfugiés (Du Perrier) dont les armes se voient au Faouët.

De M. Thivet, directeur de l'Ecole française de la paix : collection de cartes illustrées : *Les grands précurseurs du pacifisme*, dans laquelle figurent Henri IV, Sully, Grotius.

De M. le pasteur Mailhet : encrier faïence de Moustiers (XVIIe siècle), avec deux plumes d'aigle ; deux lanternes ayant servi pour se rendre aux assemblées du désert aux Petites Vachères (Drôme), hameau où fut pris par trahison, en 1745, le pasteur Jacques Roger ; un « lumé » en verre.

De M. Ph. Mieg : portrait du pasteur S. Eschausier (1741-1794).

De M. G. Tournier : *Edicts et déclarations*, etc., Paris, 1644 ; — P. BONIN, *La vérité des mystères de l'Octonaire*, Paris, 1628.

De l'Eglise réformée de La Tremblade : un méreau des Eglises de Basse-Saintonge, dont la matrice est conservée dans ses archives.

De M. le pasteur B. Robert : un manuscrit provenant de son père (originaire de Nîmes, mort en 1861) : *Massacres des protestants de Nîmes...*, 1815 *et* 1816, extrait du « *Rapport des commissaires envoyés par les non-conformistes anglais* ».

De l'église de Wanquetin (Pas-de-Calais) : copie de quatre lettres du pasteur J. Devisme (1798-1814) aux anciens de cette Eglise.

Ouvrages donnés à la bibliothèque

G. DUMONS (cap. REY-LESCURE). — *Les réfugiés du pays castrais*, notices publiées par G. TOURNIER, Mazamet, 1924.
H. BORDEAUX, *Saint François de Sales*, Paris, Plon, 1924.

J. JAQUET, *Origines et développement de l'Eglise réformée de Mulhouse*, (1523-1923), Mulhouse, Meininger, 1924.

C. SCHRUMPF et H. MONNIER, *Le retour de Mulhouse à la* France, Mulhouse, 1918.

EHRETSMANN et KŒHNLEIN, *Geschichte der ref. Kirche von Mülhausen*, Mulhouse, 1923.

B. FAUCHER, *Registres de l'état civil protestant depuis le XVIe siècle*. Paris, in-8°, 1923 (Bibl. de l'Ecole des Chartes).

S. ROCHEBLAVE, *L'art et le goût en France, de* 1600 *à* 1900, Paris, A. Colin, 1923.

PREISWERK, *Chr. Blumhardt*, Paris, Comité protestant, 1924.

A. PEYRON, *Réflexions d'un salutiste*, libr. Altis, Paris, 1924.

Ph. Mieg, *Les De Coninck au Havre et à Rouen de* 1682 *à* 1691, Paris, Fischbacher, 6 fr. 50.

La Cause, Agenda 1924.

Ch. Cadier, *Sauvons les païens du Gabon*, Paris, Société des Missions, 1924, 3 francs.

Comité du Centenaire Bréguet, *Compte rendu des manifestations* d'octobre 1923.

R. Saillens, *Le Christ tout entier dans la Bible tout entière*, Paris, 1924.

J. Marty, *La correspondance pastorale de Nîmes* (1839-1848), thèse de licence, Paris, 1924.

P. Besson, *Catherine de Médicis et la Saint-Barthélemy*, Montignac, in-8°, 1907.

Id., *La Independencia del Peru y la abolicion de la Inquisicion*, Buenos-Ayres, 1921.

P. Hennings, *La famille de Coninck. Personal historiske Samlinger*, Copenhague, 1900 et 1901.

Chants de l'Armée du Salut, Paris, 1924.

Ch. Mathiot, *Recherches historiques sur les Anabaptistes de l'ancienne principauté de Montbéliard, etc.*, Belfort, 4, rue Kléber, 1922.

Deux siècles de banque : Mallet frères et Cie (1723-1923), Paris, 1924.

J. Pineau, *Erasme, sa pensée religieuse*, Paris, Presses Universitaires, 1924.

J. Plattard, *L'adolescence de Rabelais*, Paris, 95, boulevard Raspail, 1924.

Em. Linderholm, *Kyrkohistorisk Arsskrift*, Upsala, 1923.

F.-W. Fœrster, *Le Christ et la vie humaine*, Paris, Stock, 1924.

E. Allégret, *La Mission du Cameroun*, Société des Missions Evangéliques, Paris, 1924.

Albert Houtin, *Le P. Hyacinthe, prêtre solitaire* (1893-1912), avec portrait, Paris, Nourry, in-18, 1924.

Marquis de Rochegude et M. Dumolin, *Guide pratique à travers le Vieux Paris*. Nouvelle édition (60 croquis), Paris, Champion, 1924.

P. Jarillon, etc., *Second centenaire du Consistoire de l'Eglise réformée de Stockholm*, Paris, Chantenay, in-8°, 1924.

J. Faurey, *La monarchie française et le protestantisme français*, Paris, E. de Boccard, 1923.

A. Guillot, *F. Chaponnière*, Genève, Jullien, 1924.

Ph-.Aug. Becker, *Bonaventure des Périers als Dichter und Erzähler. — Mellin de Saint-Gelais, eine Kritische Stu-*

die (extraits des comptes rendus des séances de l'Académie des sciences de Vienne, 1923), vol. 200. Vienne et Leipzig.

Mrs G. Campbell, *Discipline of the reformed churches of France*, translated from the edition of 1675 ; presbyterian church of England, Londres, 1924, in-8°.

Recueil de cantiques à l'usage des Eglises évangéliques de France (Confession d'Augsbourg), éditions de Paris, 1908 et 1923.

L. Romier, *Catholiques et Huguenots à la cour de Charles IX*, Paris, Perrin, in-8° écu, 1924.

H. Clavier, *L'Expérience de la Vie éternelle*, Paris, Fischbacher, in-8°, 1924.

P. Chiminelli, *Il contributo italiano alla Riforma*, etc., Rome, édition Bilychnis, 1924 ; 14 lires.

G. Cohen, *Ronsard, sa vie et son œuvre*, Paris, Boivin.

I. de Récalde, *Histoire Jésuite*, à propos du Bref *Dominus*, etc., Paris, 1924.

Id., *Autour d'un bref secret de Clément VIII*, Paris, 1924.

Rod. Reuss, *La grande fuite de déc. 1793 et la situation politique et religieuse du Bas-Rhin de 1794 à 1799*, Paris, Istra, 1924, in-8°.

RECETTES (Avril-Mai 1924)

Eglises donatrices

Metz, 60 fr. ; Strasbourg (Fac. théol.), 100 fr. ; Rennes, 50 fr. ; Brest, 150 fr. ; Marseille (U. C. J. G.), 39 fr. 20 ; Vienne, 20 fr. 50; Argenteuil, 25 francs.

Membre associé

M. Raoul Mallet, 300 francs.

Dons extraordinaires

Mme Aubert de la Rüe, en souvenir de son mari, membre du Comité, 1.000 francs.

Pour la plaque commémorative de Grotius : don transmis par M. J. Dumas, 550 francs. — Divers : 120 francs.

A. Mercier, 20 francs.

Général d'Amboix de Larbont, 200 francs.

Compte n° 2 (Maison de Calvin)

A. de Peyster, New-York, 100 dollars (1.801 fr. 80); A. de Biéville, Paris, 100 fr. ; pasteur Lecerf, 50 francs.

Le Gérant : Fischbacher.

Alençon. — Imp. A. Coueslant. Corbière et Jugain, Sucrs.

Souscripteurs

Mmes E. de Bammeville, 10 fr. ; Ch. de Billy, 25 fr. ; MM. Bauer, 30 fr. ; Baumgartner, 50 fr. 65 ; F. Buisson, 10 fr. ; prof. Bonnet, 20 fr. ; docteur Coulomb, 10 fr. ; Mme Dannreuther, 10 fr. ; MM. Denfert-Rochereau, 500 fr. ; Dobler, 20 fr. ; Hollier-Larousse, 500 fr. ; M. Hottinguer, 30 fr. ; A. Juncker, 25 fr. ; Mme Maroger de Rouville, 20 fr. ; MM. Ortmans, 20 fr. ; Pairaube, 2 fr. ; H. Péreire, 20 fr. ; comte A. de Pourtalès, 50 fr. ; comte H. de Pourtalès, 20 fr. ; Roger-Saudoz, 10 fr. ; Gaston Tournier, 100 fr. ; Mme Ullern, 100 fr.; MM. Peyron, 10 fr. ; Poulain, 3 fr.; Mme Louis Zuber, 50 fr.; M. A. You, 10 fr. ; M. Roger Merlin, 20 fr.

La Ligue des gens bien portants

On pourrait former une ligue imposante avec les personnes redevenues bien portantes, grâce aux Pilules Pink :

« Suivez notre exemple — disent toutes ces personnes dans les attestations que nous publions — et, comme nous, sans doute, vous retrouverez la santé ! »

Ces attestations prouvent, en effet, que les Pilules Pink sont bien le remède idéal lorsqu'il s'agit d'une des si nombreuses affections dues à l'appauvrissement du sang et à l'affaiblissement du système nerveux. Voici encore quelques-unes de ces attestations :



« Etant très surmenée — déclare Mlle Viguier, demeurant, 40, rue de Carmaux, à Albi (Tarn) — je fis une cure de Pilules Pink qui me réussit merveilleusement. J'en ferai certainement une nouvelle cure. »

M. Julien Desparin, 37, rue des Tuileries, à Lyon-Vaise (Rhône), écrit :

« Il y avait six mois que j'étais mal portant. J'avais des maux d'estomac, des maux de tête, des points de côté. Je dormais mal et m'affaiblissais beaucoup. Les Pilules Pink m'ont rendu les forces et la santé. »

Et Mme Louise Lafay, Saint-Julien-du-Gard (Ardèche), déclare :

« Je souffrais d'une cruelle maladie d'estomac dont les Pilules Pink m'ont bien guérie. »

Les Pilules Pink donnent du sang, tonifient les nerfs, régularisent les fonctions de l'organisme. Elles sont d'une puissante efficacité contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête.

Toutes Ph^cies et au Dépôt : Ph^cie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 4,50 la boîte, 24 fr. les 6 boîtes, plus 0,60 de taxe par boîte.

ÉCOLE FLORENCE NIGHTINGALE
Gardes-Malades Hospitalières — G.-M. Visiteuses
Gardes-Malades d'Hygiène Sociale
à la **MAISON de SANTÉ PROTESTANTE**
de **BORDEAUX** (Gironde)
Directrice : Mlle Dr. HAMILTON

HOMÉOPATHIE

Nous avons tous entendu parler de l'Homéopathie. Nous savons qu'un parent, qu'un ami a employé cette méthode médicale et lui doit sa guérison. Et cependant combien ont été tentés d'y recourir et ne l'ont pas fait, faute de connaître la manière de se traiter par l'Homéopathie ! A ceux-là, signalons le **Petit Manuel d'Homéopathie complexe**, où ils trouveront la description des maladies, leur traitement homéopathique et de nombreuses attestations de médecins et de personnes guéries avec noms et adresses. Ce manuel est envoyé gratis à quiconque le demande à M. le Directeur du journal La Clinique Homéopathique, 15, rue de Liège, Boîte S. Z., Paris-IXe. (Joindre 0 fr. 25).



ACHETEZ dans votre intérêt :
HUILE d'OLIVE, HUILE de TABLE
HUILE COMESTIBLE douce
SAVON 72 % marque « **Les Baquets** »
SAVON de MÉNAGE blanc ou marbré
CAFES verts et torréfiés de choix
BEURRE VÉGÉTAL, à
L'HUILERIE & SAVONNERIE
Maison protest^te **HENRI SCHWEIZER FILS** Fondée en 1906
à **SALON-de-PROVENCE** (B.-du-R.)
EXPÉDITIONS : PAR TOUTE QUANTITÉ
Demandez Tarif spécial. — Agents acceptés.
(R. C. Salon 1600)



R. C. Paris, 60.297

Pour la Publicité commerciale, s'adresser à l'Agence des Publications Protestantes
198, rue de Rivoli, à PARIS-Ier. (*Métro : Tuileries*). — Tél. : Gutenberg 20-24. — (R. C. Seine, 143.675)

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Station thermale de Saint-Nectaire, Services automobiles P.-L.-M. au départ de Clermont-Ferrand et d'Issoire.

Les Services automobiles que la Cie P.-L.-M. organise, pendant la saison, pour la desserte de la station thermale de Saint-Nectaire fonctionneront, cette année, dès le 15 mai au départ de Clermont-Ferrand et à partir du 1er juin au départ d'Issoire, dans les conditions suivantes :

Clermont-Ferrand à Saint-Nectaire : un service quotidien du 15 mai au 25 septembre : deux services quotidiens à partir du 1er juin.

Issoire à Saint-Nectaire, Murols et Besse : service quotidien du 1er juin au 25 septembre desservant, du 1er juillet au 31 août, le lac Chambon à l'aller et au retour.

En vue de permettre aux baigneurs d'excursionner aux environs de Saint-Nectaire, un service sera organisé du 1er juillet au 15 septembre entre Saint-Nectaire et le lac Chambon.

Les voitures assurant les services de Clermont-Ferrand et d'Issoire à Saint-Nectaire comportent une élégante et confortable carrosserie fermée.

Correspondance directe à Clermont-Ferrand et à Issoire avec les trains express de et pour Paris. Billets directs avec enregistrement des bagages, de Paris, Lyon-Perrache-Marseille-Saint-Charles, Nîmes, Saint-Etienne et Vichy à Saint-Nectaire, Murols et Besse.

ALENÇON. — A. COUESLANT, CORDIÈRE & JUDAN, CUCO